

JOURNAL

DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

VOLUME 46 n°5

OCTOBRE / NOVEMBRE 2009

ARTICLE SCIENTIFIQUE



Orthodontie

Présentation d'un cas clinique multidisciplinaire impliquant une dent double : fusion ou gémation

| PAGE 7

Nouvelles exigences d'Environnement Canada relatives aux résidus d'amalgame dentaire

| PAGE 13

La « sécurité thérapeutique »!

| PAGE 15

Le principe de Peter

| PAGE 17

L'avenir de la pratique de la médecine dentaire au Québec

| PAGE 22



ET ACTION!

Des solutions sur mesure

Parmi nos solutions, personnelles et d'affaires¹, nous offrons aux professionnels de la santé :

- › Un compte commercial sans frais sur de nombreuses transactions²
- › Les services d'un directeur de compte spécialisé

1 800 361-8688 (poste 485212) bnc.ca/professionnelssante

 **BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

1. Certaines conditions s'appliquent. Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecin, dentiste, médecin vétérinaire, chiropraticien, podiatre, optométriste, pharmacien ou physiothérapeute) citoyens canadiens ou résidents permanents et constitue un avantage aux détenteurs de la carte Platine ou Or Ovation MasterCard de la Banque Nationale. Les frais d'adhésion annuels au programme seront facturés et inscrits sur le relevé de la carte de crédit Platine ou Or Ovation MasterCard de la Banque Nationale. 2. Les transactions offertes sans frais dans le cadre du programme sont : les chèques, débits, retraits et dépôts au comptoir, crédits et les transactions automatisées et électroniques.

DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORDRE DES
DENTISTES DU QUÉBEC

*Les opinions exprimées dans le Journal sont
uniquement celles des auteurs. Le fait, pour un
annonceur, de présenter ses produits ou ses
services dans le Journal de l'Ordre des dentistes
du Québec ne signifie pas nécessairement qu'ils
sont endossés par l'Ordre des dentistes du Québec.*

ÉDITEUR

Ordre des dentistes du Québec

RÉDACTRICE EN CHEF

Carole Erdelyon

RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE

D^r André Prévost

RÉDACTRICE

Nataly Rainville

COORDONNATRICE DE LA PRODUCTION ET PUBLICITÉ

Johanne Erdelyon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGES

Bronx Communications

IMPRESSIION

Imprimerie F.L. Chicoine

PRODUCTION

Direction des affaires publiques
et des communications

TIRAGE

5300 exemplaires ■ Publié 6 fois l'an

ABONNEMENT

Taxes incluses

Québec / Canada 68,57 \$

À l'étranger 80,00 \$

L'unité 10,00 \$

Envois de publications canadiennes
Numéro de convention 40064801

*Tout changement d'adresse doit être signalé
à l'adresse suivante :*

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

625, boul. René-Lévesque Ouest, 15^e étage

Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE : 514 875-8511

TÉLÉCOPIEUR : 514 875-9049

COURRIEL : journal@odq.qc.ca

PORT DE RETOUR GARANTI

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale ■ ISSN : 1718-1569

© COPYRIGHT 1981

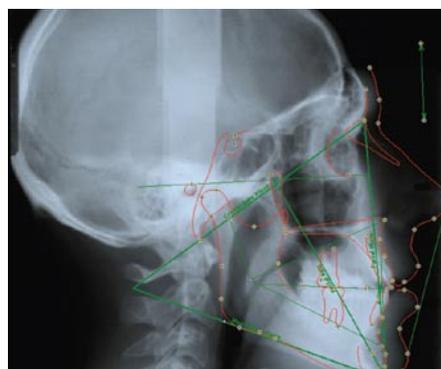
MEMBRE



MOT DE LA PRÉSIDENTE

| PAGE 5

ARTICLE SCIENTIFIQUE



Orthodontie

Présentation d'un cas clinique
multidisciplinaire impliquant une dent
double : fusion ou gémation

| PAGE 7

L'ORDRE VOUS INFORME

Un mandat de cinq (5) ans à la
présidence de l'Ordre des dentistes
du Québec pour rétablir l'équité

Ligne directrice Sécurité des cellules,
tissus et organes humains destinés
à la transplantation

| PAGE 12

Nouvelles exigences
d'Environnement Canada relatives
aux résidus d'amalgame dentaire

| PAGE 13

CHRONIQUE DU RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE

La « sécurité thérapeutique »!

| PAGE 15

CHRONIQUE DU DSP

Le principe de Peter

| PAGE 17

FORMATION CONTINUE

Programme de formation
dentaire continue 2009-2010

| PAGE 18

ACADÉMIE DENTAIRE

L'avenir de la pratique de
la médecine dentaire au Québec

| PAGE 22

AU TABLEAU

| PAGE 26

ENTRE NOUS

Hommage
au D^r Paul Perrier

| PAGE 29

NOUVELLES EN BREF

Déclaration de
l'American Dental Association
La Food and Drug Administration
se prononce sur l'amalgame dentaire

| PAGE 31

« Brosse, brosse, brosse,
j'me brosse les dents... »

Les pratiques correspondent-elles
aux recommandations?

| PAGE 32

EN LIGNE

| PAGE 35

www.odq.qc.ca

SECTION ANGLAISE

| PAGE 37

PETITES ANNONCES

| PAGE 42

À L'AGENDA

| PAGE 46

Pro-V™

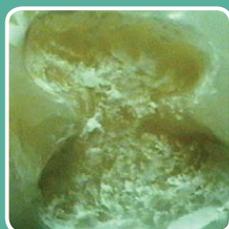
NOUVEAU
PRODUIT

Une solution complète permettant de protéger la dentine durant la restauration temporaire.

Offre d'introduction-rabais de **30%**

Mentionner le code de promotion **PV02**

1-800-211-1200



Préparation de l'incrustation (inlay)
- dentine et boue dentinaire



PRO-V™ COAT
avant la restauration temporaire

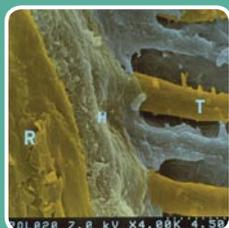
PRO-V™ COAT est un agent hydrogel séparateur unique en son genre qui permet au praticien d'appliquer la technique avantageuse du scellement immédiat de la dentine (IDS - Immediate Dentinal Sealing) sans risquer que le matériau temporaire adhère à la structure de la dent. PRO-V™ COAT protège les surfaces de la dentine de toute contamination et se nettoie facilement, sans laisser de résidus.

PRO-V™ FLO est un composite fluide à faible viscosité dont les caractéristiques de dureté, de résistance, de durabilité et d'élasticité sont idéales pour les incrustations (inlay) temporaires.

PRO-V™ FILL est un composite condensable à viscosité élevée, utilisé pour créer des incrustations avec recouvrement (onlay) temporaires. PRO-V™ FILL possède d'excellentes caractéristiques de maniabilité et de façonnage permettant le moulage sans matrice, directement sur la préparation.



Application de l'adhésif pour effectuer la technique de scellement immédiat de la dentine (IDS - Immediate Dentin Sealing)



Couche hybride stable

TECHNIQUE DE SCELLEMENT IMMÉDIAT DE LA DENTINE (IDS - Immediate Dentin Sealing)

AVANTAGES CLINIQUE

- **Confort du patient** – sensibilité réduite durant la restauration temporaire, besoin limité d'une anesthésie lors de la cimentation finale, sensibilité postopératoire réduite.
- **Préservation maximale de la structure de la dent** – rétention accrue pour les couronnes cliniques courtes et la préparation conique.
- **Couche hybride stable** résistante à l'affaissement lors de la cimentation finale.
- **Élimine le besoin** d'utiliser des ciments temporaires.

Magne, Pascal, DMD, PhD, "Immediate Dentin Sealing: A Fundamental Procedure for Indirect Bonded Restorations," *Inside Dentistry, Avril 2006, 20-25

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chères collègues, chers collègues,

Les progrès de la science et de la technologie sont spectaculaires et font l'objet d'une diffusion presque instantanée au sein de notre profession. De tels progrès offrent, à court, moyen et long terme, des possibilités nouvelles et souvent insoupçonnées aux cliniciens que nous sommes.

Dans ce contexte, il m'apparaît évident que vous serez de plus en plus sollicités par différents fournisseurs, notamment par des laboratoires étrangers qui vous offriront toute une gamme de prothèses dentaires à des prix plus que compétitifs.

Récemment, le président de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec, Raymond Haché, m'indiquait qu'un laboratoire chinois proposait à ses membres la fabrication de prothèses dentaires en mode de sous-traitance. J'aimerais vous mettre en garde contre une telle sollicitation qui interpelle votre responsabilité professionnelle et vos obligations déontologiques à l'égard de la qualité des soins que vous fournissez à vos patients.

Je tiens à vous rappeler que le législateur québécois, sensibilisé depuis longtemps à l'importance de la dentisterie sur la santé publique, créait par voie de règlement le « permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires ». Ce permis est délivré par l'Ordre des techniciennes et techniciens du Québec à des professionnels dûment formés et détenant une garantie contre leur responsabilité pour des fautes ou des négligences qui pourraient être commises dans l'exploitation d'un laboratoire dentaire.

DIANE
LEGAULT



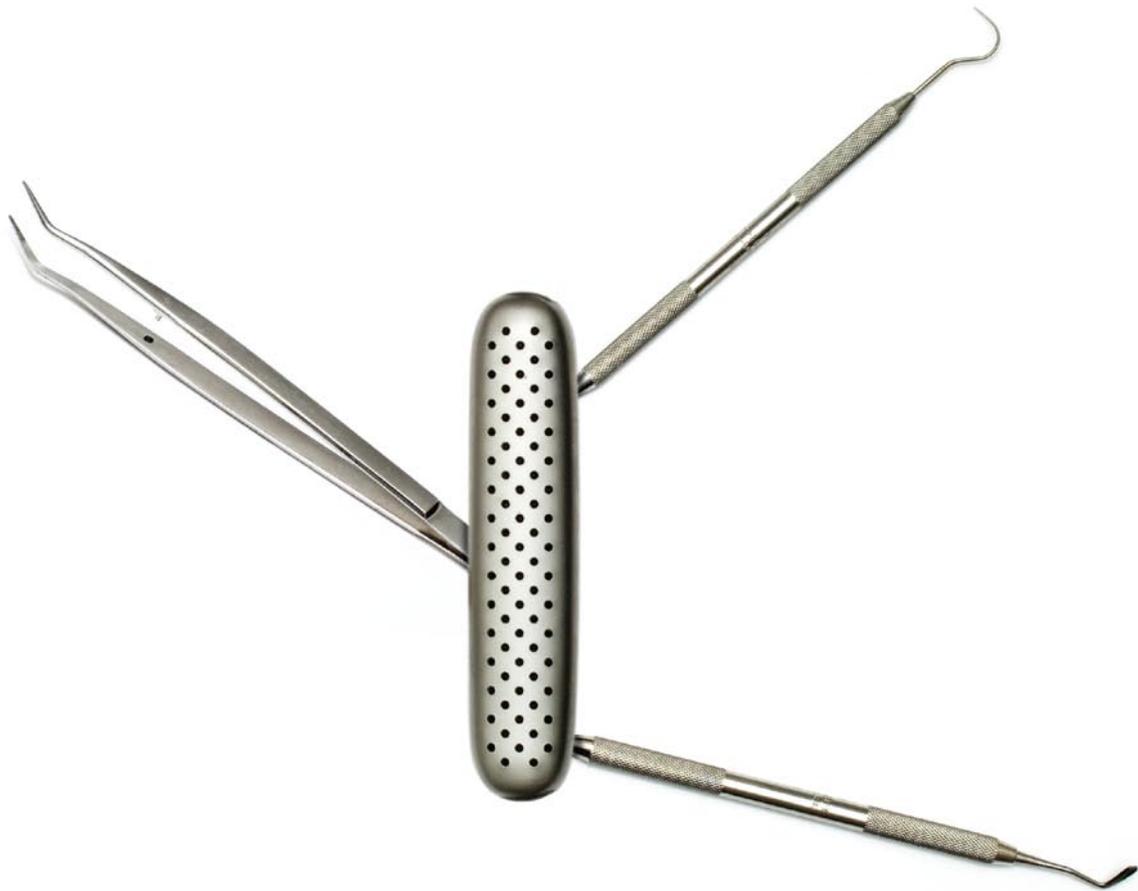
Sachez que les directeurs de laboratoire québécois sont tenus d'appliquer un programme rigoureux de contrôle de la qualité qui inclut la vérification des appareils et équipements, un suivi des procédés techniques et des matériaux utilisés ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections. Sachez aussi que pour chacune de vos ordonnances, un dossier doit être constitué et comprendre notamment la description des matériaux employés. Je vous rappelle de plus qu'au Québec, les directeurs de laboratoire sont assujettis à l'inspection professionnelle de leur ordre.

Vos patients vous consultent parce qu'ils vous font confiance. Cette confiance s'appuie sur votre expertise et votre professionnalisme : il doit en être de même de la confiance que vous manifestez aux professionnels dentaires avec qui vous collaborez.

La sélection d'un laboratoire où sont fabriqués les prothèses ou les implants de vos patients ne peut être fondée sur le hasard ou sur des critères strictement économiques. Bien que vous soyez libres de faire affaire avec le laboratoire de votre choix, peu importe sa localisation géographique, je vous invite cependant à rester vigilants et exigeants à l'égard des professionnels à qui vous confiez la réalisation de certains de vos travaux. Vous conviendrez qu'il en va de la qualité de vos soins et de la protection du public.

DIANE LEGAULT, DMD, MBA

POUR M'ÉCRIRE : DIANE.LEGAULT@ODQ.QC.CA



Chaque jour qui passe, vous vous privez de tout ceci :

- Répertoire des médicaments et des interactions médicamenteuses
- Page Web personnalisée de votre clinique
- Accès contrôlé à Internet
- Transmission des réclamations par Internet
- Accès hautement sécuritaire
- Service de courriel
- Clé en main : installation, configuration et formation gratuites
- Assistance technique

Adhérez immédiatement à Net+ACDQ pour **bénéficier instantanément des services conçus spécialement pour les dentistes québécois** par l'ACDQ.

Pour seulement 20 \$ par mois si vous conservez votre lien Internet actuel et pour à peine 25 \$ de plus si nous vous fournissons ce lien.

Profitez-en. Appelez-nous sans tarder.

(514) 282-1425 ou **1 800 361-3794**
info@acdq.qc.ca • www.netplus.acdq.qc.ca

net+
ACDQ
LE CYBERGESTIONNAIRE SÉCURISÉ
POUR LES CLINIQUES DENTAIRES

Présentation d'un cas clinique multidisciplinaire impliquant une dent double : fusion ou gémiation

D^r Hicham El-Khatib, DMD, M. Sc., professeur agrégé, Université de Montréal

- D^r Normand Bach, DMD, M. Sc., professeur adjoint, Université de Montréal
- D^r Pierre Messier, DMD, M. Sc.
- D^r Salam Sakkal, DMD, M. S., professeur titulaire, Université de Montréal
- D^{re} Athéna Papadakis, DMD, M. Sc., professeure agrégée, Université de Montréal

INTRODUCTION

Traditionnellement, les anomalies dentaires sont classées en anomalies de taille, de nombre, de forme, de position et d'union. Dans la catégorie des unions, on distingue les gémations, les fusions et les concrescences. Une gémiation est généralement définie comme une tentative infructueuse de division d'un germe dentaire en deux. Une fusion résulte d'une union de deux germes dentaires adjacents en développement, tandis qu'une concrescence est l'union des dents par le cément. L'apparence radiologique et clinique de ces anomalies est extrêmement variable et il peut être impossible, dans certains cas, de différencier une fusion d'une gémiation. Des auteurs ont suggéré de considérer une gémiation lorsque le compte de dents est normal et de considérer une fusion lorsque le nombre de dents est réduit^{4,5}. La prévalence des fusions et des gémations varie entre 1,0 à 0,1 %, selon les études². Des prédispositions génétiques (Pindborg, 1970), tendances familiales (Moody, 1934) et traumatismes (Caliskan, 1992) sont des étiologies possibles, quoique la cause soit souvent inconnue.

En dentition permanente, ces anomalies peuvent créer des problèmes esthétiques, tels qu'une déviation de la ligne médiane dentaire, des caries, des malocclusions et des maladies parodontales dues au sillon séparant les couronnes, une anomalie prompte à accumuler de la plaque et à causer des défauts parodontaux. De plus, ces dents peuvent provoquer un délai d'éruption des dents adjacentes ainsi que le déplacement, la rotation et la résorption radiculaire de ces dernières. Lorsque présentes en dentition primaire, ces anomalies peuvent causer l'impaction et l'ectopie des dents permanentes. Le traitement des cas de gémiation commande une approche multidisciplinaire impliquant souvent l'endodontie, la dentisterie restauratrice, la chirurgie, la parodontie et l'orthodontie. Le but de cet article est de présenter un cas de « dent double » et son traitement.

CAS CLINIQUE

Un jeune garçon de 12 ans se présente à la clinique de choix du département d'orthodontie de l'Université de Montréal. Sa plainte principale est que ses dents sont croches. L'histoire médicale est non contributive et le patient est en bonne santé.

MOTS CLÉS

Fusion dentaire
Gémiation dentaire
Dent double
Problèmes esthétiques

L'examen extra-oral ne révèle aucune anomalie, si ce n'est un visage allongé et un profil légèrement convexe **FIGURE 1**. L'examen intra-oral **FIGURE 2** ainsi que la radiographie panoramique **FIGURE 3** révèlent une dent surnuméraire indépendante en position latérale gauche ainsi qu'une dent double fusionnée en position de la latérale droite. L'arcade supérieure présente un chevauchement modéré en antérieur et un chevauchement léger à l'arcade inférieure. L'occlusion est en Classe I au niveau postérieur et les surplombs horizontal et vertical sont légèrement augmentés. L'examen céphalométrique **FIGURE 4** présente un maxillaire et une mandibule en relation de Classe I ainsi qu'un tiers vertical inférieur supérieur à la normale.

Deux plans de traitement sont proposés au patient et aux parents. Le premier consiste d'abord à séparer la dent jumelée en deux et à extraire la partie la plus mésiale, qui est aussi la plus petite. Par la suite, la dent surnuméraire latérale gauche la plus petite sera extraite lorsque la viabilité de la dent sectionnée sera confirmée, sinon il y aura transplantation de la surnuméraire gauche pour remplacer la latérale droite. Le deuxième plan de traitement consiste à extraire la dent jumelée et à transplanter la surnuméraire latérale gauche en position de la dent jumelée latérale droite. Étant donné le risque de résorption radiculaire et d'ankylose de la dent transplantée, ainsi que le pronostic relativement acceptable de la chirurgie de section de la dent double, le patient et les parents optent pour le premier plan de traitement.

FIGURE 3

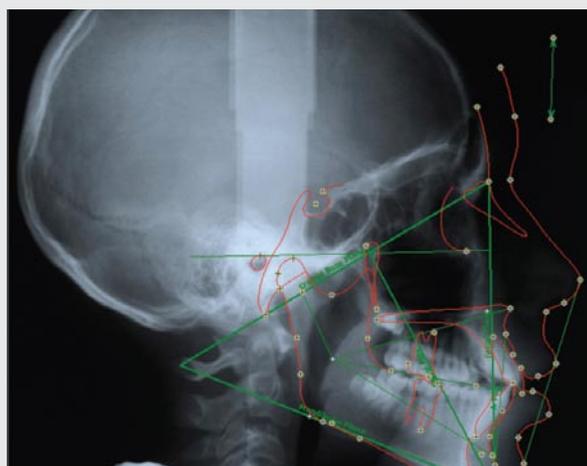
Radiographie panoramique prétraitement

FIGURE 1

Photographies extra-orales prétraitement

FIGURE 2

Photographies intra-orales prétraitement

FIGURE 4

Radiographie céphalométrique prétraitement

FIGURE 5 |

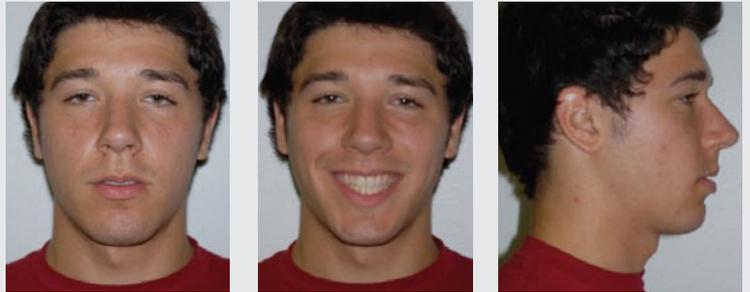


Photographie à la suite de la section de la dent double

Une fois les boîtiers mis en place à l'arcade supérieure et inférieure, le patient est recommandé à la clinique d'endodontie pour procéder à la section chirurgicale de la dent double latérale supérieure droite **FIGURE 5**. Après anesthésie locale, un lambeau minimal muco-périosté en enveloppe au buccal de la dent double est élevé et un trait avec une fraise est réalisé au sillon incisif, où un ostéotome aiguisé est placé obliquement le long des axes des racines. Des coups francs et secs sont donnés à l'aide d'un maillet sur l'ostéotome jusqu'à l'obtention de la fracture complète de la dent double. La partie mésiale de la dent double, qui a une couronne plus petite méso-distalement, est extraite. On procède à une légère ostéoplastie avant de fermer le lambeau. Les mouvements orthodontiques reprennent trois mois plus tard. Peu de temps après, lorsque le suivi de la dent sectionnée est considéré correct, le patient est recommandé en chirurgie pour l'extraction de la dent latérale supérieure gauche surnuméraire.

Le traitement d'orthodontie est complété deux années plus tard **FIGURES 6, 7 et 8**. Cliniquement, la latérale supérieure droite a une mobilité dans la normale et répond correctement aux tests de vitalité. Le niveau gingival est toutefois légèrement plus incisif que sa contralatérale.

FIGURE 6 |



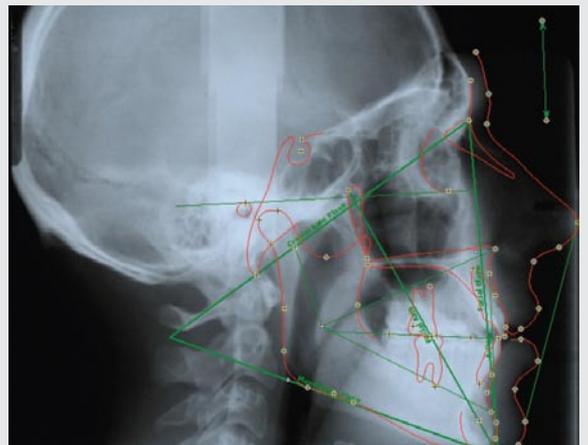
Photographies extra-orales post-traitement

FIGURE 7 |



Photographies extra-orales post-traitement

FIGURE 8 |



Radiographie céphalométrique post-traitement

À la radiographie, le ligament parodontal ainsi que la longueur coronaire sont normaux et aucune ankylose n'est apparente

FIGURES 9 et 10. L'occlusion et le surplomb horizontal et vertical sont acceptables, seule la ligne médiane dentaire supérieure est demeurée légèrement déviée à droite.

Un appareil de type Hawley ainsi qu'un fil collé au lingual des incisives et canines inférieures servent de rétention.

DISCUSSION

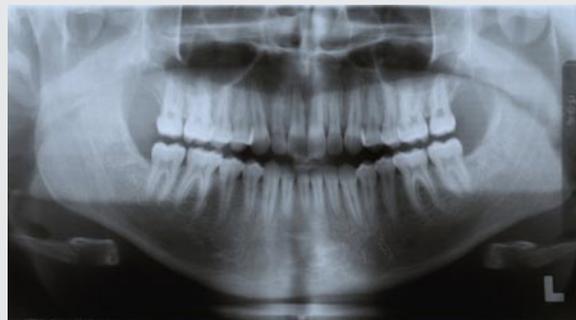
Tel que présenté dans le cas et mentionné plus haut, il peut être difficile, voire impossible de différencier une gémination d'une fusion avec une dent surnuméraire **FIGURE 11**. De toute façon, le traitement s'appuie sur la description clinique plutôt que sur le diagnostic. D'ailleurs, il existe beaucoup de variations dans les résultats des études de prévalence dues en partie à la terminologie différente de chaque chercheur. Beaucoup d'auteurs ont aussi créé d'autres termes comme « dents fusionnées » (Mader, 1979) ou « dents doubles » (Brooke et Winter, 1970) pour diagnostiquer invariablement l'une ou l'autre de ces anomalies.

Le cas qui nous concerne n'échappe pas à cette ambiguïté, puisque la dent double peut tout aussi bien être une gémination qu'une fusion avec une dent surnuméraire, surnuméraire qui est présente en position contralatérale. Le diagnostic de « dent double » correspond donc bien au cas qui nous intéresse.

DEMANDE DE TIRÉS À PART

D^r Hicham El Khatib
 Université de Montréal
 Faculté de médecine dentaire
 C.P. 6128, succursale Centre-ville
 Montréal (Québec) H3C 3J7
 Tél. 514 353-6056
 hicham.el-khatib@umontreal.ca

FIGURE 9 |



Radiographie panoramique post-traitement

FIGURE 10 |



Radiographies périapicales de la région antérieure supérieure post-traitement

FIGURE 11 |



Gémination d'une 71 ou fusion de 71 et de 72? Difficile de distinguer dans le cas de ce patient âgé de 7 ans.

BIBLIOGRAPHIE

1. Brooke AH, Winter GB. Double teeth. A retrospective study of 'geminated' and 'fused' teeth in children. *Br Dent J* 1970 Aug 4; 129(3) : 123-30.
2. Buenviaje TM, Rapp R. Dental anomalies in children: a clinical radiographic survey. *J Dent Child* 1984; 51 : 42-6.
3. Caliskan MK. Traumatic germination – triple tooth. Survey of the literature and report of a case. *Endod Dent Traumatol* 1992; 8 : 130-133.
4. Mader CL. Fusion of teeth. *J Am Dent Assoc* 1979; 98 : 62-4.
5. Milazzo A, Alexander SA. Fusion, gemination, oligodontia, and taurodontism. *J Pedod* 1982; 6 : 194-199.
6. Moody E, Montgomery LB. Hereditary tendencies in tooth formation. *J Am Dent Assoc* 1934; 21 : 1774-1776.
7. Pindborg JJ. *Pathology of the dental hard tissues*, Copenhagen : Munksgaard, 1970; 48-57.



CME

Centre de Micro Endodontie
Spécialiste en traitement de canal

Dr. Bassel Kano, DMD, CAGS, FRCD(C)
Endodontiste depuis 2004

Micro Endodontie
chirurgicale et non-chirurgicale

Diagnostic de douleurs
orofaciales et traitement
d'infections odontogéniques

Souci d'excellence et de qualité

Au coeur de Montréal.
Directement relié aux trains,
métro et autobus de banlieue.

*Métro McGill ou Bonaventure



Centre de Micro Endodontie

1 Place Ville Marie Suite 1521
Montréal, Qc. H3B 2B5
T 514.673.1111

UN MANDAT DE CINQ (5) ANS À LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC POUR RÉTABLIR L'ÉQUITÉ

Le 14 juin 2006, M^e Gaétan Lemoyne, président de l'Office des professions du Québec, a adressé une demande au D^r Robert Salois, alors président de l'Ordre des dentistes du Québec, ayant trait à la mise à jour du Code des professions et des lois professionnelles relativement aux dispositions particulières applicables aux ordres.

Le 29 septembre 2006, les membres du conseil d'administration de l'Ordre se sont prononcés sur une réponse à soumettre à la demande de l'Office.

Parmi les requêtes adressées à l'Office, figurait la demande de prévoir que l'élection à la présidence se tienne désormais une année impaire, toujours pour une durée de quatre ans. Comme il a fallu toutefois indiquer un début pour le calcul de cette période de quatre (4) ans, les membres du conseil d'administration ont suggéré à l'Office que le mandat du président, qui commencerait ses fonctions le vendredi 24 novembre 2006, soit de cinq (5) ans, et ce, exceptionnellement pour ensuite être rétabli à quatre (4) ans.

Le motif invoqué par le conseil à l'appui de cette demande était de rétablir l'équité entre les membres désireux de poser leur candidature au poste de président.

En effet, puisque les élections à la présidence se tenaient en même temps que celles aux postes d'administrateurs pour les régions de Montréal, Québec, Laval et Chaudière-Appalaches, un membre de l'Ordre ne pouvait se présenter à la fois à la présidence et comme administrateur de l'une de ces régions. De plus, un administrateur élu désireux de se présenter à la présidence et qui exerçait principalement

dans une région administrative dont le poste faisait également l'objet d'une élection risquait, en se présentant à la présidence, de perdre son siège au conseil, alors que celui qui était administrateur d'une région qui n'était pas en élection au même moment demeurait administrateur, s'il n'était pas élu président.

Le gouvernement du Québec, sur recommandation de l'Office et de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^{me} Katherine Weil, a retenu la demande adressée à l'automne 2006 par les membres du conseil.

Le 19 juin 2009, le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 46 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives. La loi est entrée en vigueur le jour même, sauf exceptions.

L'article 81 de la loi stipule :

Malgré l'article 12 de la Loi sur les dentistes (L.R.Q., c. D-3) le mandat du président de l'Ordre des dentistes en fonction le 19 juin 2009 est de cinq ans.

Compte tenu de cette modification, les prochaines élections à la présidence de l'Ordre auront lieu à l'automne 2011 pour un mandat de quatre (4) ans. Par ailleurs, l'élection aux postes d'administrateurs des régions de Montréal, Québec, Laval et Chaudière-Appalaches se tiendra sans changement à l'automne 2010.

M^e CAROLINE DAOUST
Directrice générale et secrétaire



LIGNE DIRECTRICE SÉCURITÉ DES CELLULES, TISSUS ET ORGANES HUMAINS DESTINÉS À LA TRANSPLANTATION

La version définitive du document intitulé *Ligne directrice Sécurité des cellules, tissus et organes humains destinés à la transplantation* est disponible sur le site Web de Santé Canada, à l'adresse www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/reg-init/cell/index-fra.php.

Ce document fournit une vue d'ensemble et une interprétation du Règlement sur la sécurité des cellules, tissus et organes humains destinés à la transplantation

(Règlement sur les CTO). Il vise à être utilisé afin d'aider le lecteur à déterminer si le Règlement sur les CTO s'applique à ses activités; si c'est le cas, il donnera plus de détails afin de satisfaire aux exigences réglementaires.

Pour toute question concernant le Règlement sur les CTO ou cette ligne directrice, communiquez avec l'unité des CTO de la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques à l'adresse BGTD_PPD_DPP@hc-sc.gc.ca.

NOUVELLES EXIGENCES D'ENVIRONNEMENT CANADA RELATIVES AUX RÉSIDUS D'AMALGAME DENTAIRE

En avril dernier, Environnement Canada publiait dans la *Gazette du Canada* un projet d'avis à l'intention des cabinets dentaires expliquant les nouvelles exigences visant la libération de mercure à partir des résidus d'amalgame dentaire. En vertu de ce projet d'avis, les dentistes canadiens qui n'ont pas encore adopté dans leur cabinet les meilleures méthodes pour disposer des résidus d'amalgame seront tenus de mettre en œuvre un plan de prévention de la pollution dans les mois qui suivront la publication de l'avis final, prévue pour décembre 2009.

Les meilleures méthodes pour éliminer les résidus d'amalgame comprennent notamment l'installation d'un séparateur d'amalgame certifié ISO 11143 et le recours à un transporteur de résidus dangereux autorisé pour le recyclage ou l'évacuation de l'amalgame.

Les installations dentaires réservées exclusivement à la pratique des spécialités suivantes seront toutefois exemptées des nouvelles exigences d'Environnement Canada : radiologie buccale et maxillofaciale, chirurgie buccale et maxillofaciale, médecine et pathologie buccale, orthodontie et orthopédie dentofaciales et parodontie.

À ce jour, en vertu d'un règlement municipal adopté en 2002 par la Ville de Montréal, les dentistes exerçant dans la métropole sont tenus de disposer d'un séparateur d'amalgame. Tout indique que cette obligation sera étendue à l'ensemble des dentistes québécois et canadiens lors de l'adoption des nouvelles dispositions législatives d'Environnement Canada.

FAITES-NOUS PART DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE!

La version électronique de l'Annuaire des membres 2010 est en préparation. Vous souhaitez nous communiquer un changement d'adresse à votre domicile professionnel? Merci d'en informer le Secrétaire de l'Ordre au plus tard **le 21 décembre 2009**.

Votre adresse de courriel est aussi importante!

Le courrier électronique étant un moyen de communication de plus en plus populaire, n'oubliez pas de faire part à l'Ordre de tout changement d'adresse de courriel pour vous assurer de ne rien manquer (nouvelles, rappel de produits, etc.).

Pour signaler un changement d'adresse, nous vous invitons à faire parvenir un courriel à l'adresse admission@odq.qc.ca ou encore à télécharger le formulaire disponible sur notre site Web, dans la section réservée aux membres, à le remplir et à le faire parvenir par télécopieur au 514 393-9248.

COTISATION ANNUELLE LE PAIEMENT EN LIGNE CONNAÎT UN BON DÉPART

Vous avez été plus de 25 % à faire votre déclaration et à régler vos frais de cotisation annuelle en ligne. Il s'agit d'un excellent résultat, le taux moyen de participation d'autres ordres professionnels se situant à 20 % lors de la première année d'implantation du paiement en ligne.

GRIPPE A (H1N1)

Rappel - dentistes volontaires recherchés

Vous avez déjà reçu par la poste une lettre de l'Ordre vous invitant à prêter main-forte au personnel régulier du réseau de la santé en cas de crise. Pour vous porter volontaire, remplissez le formulaire d'inscription et retournez-le **dès que possible** dans l'enveloppe-réponse affranchie jointe à cette lettre.

Rappel - formation en ligne

Nous vous invitons fortement à suivre la formation en ligne conçue par le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'intention de tous les professionnels de la santé, d'ici la fin du mois d'octobre 2009. Cette formation est disponible à l'adresse www.formationpandemie.qc.ca.

Le nom de l'utilisateur et le mot de passe pour y accéder sont indiqués dans la lettre expédiée par l'Ordre en août. Cette formation est admissible à la Politique sur la formation dentaire continue.

Le Groupe Dentachrome

Partenaire financier majeur
de la faculté de médecine dentaire
de l'Université de Montréal

25 ans, ça se fête avec des amis!

Amis de longue date de la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, Le Groupe Dentachrome est fier de formaliser cette relation privilégiée en lui offrant son soutien financier pour la période 2009-2014.



Denis Thériault, t.d., m.b.a., président et directeur général, Le Groupe Dentachrome, Dr Gilles Lavigne, D.M.D., FRDC (c), Ph.D., professeur titulaire, Doyen de la faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal et Dr Gilles Gauthier D.M.D. M.S.E., professeur agrégé, Vice doyen au développement et à la formation dentaire continue, faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal.



Denis Thériault et Dr Gilles Lavigne

 Le groupe
Dentachrome
depuis 1983

Dentachrome Québec

4715, rue des Replats, bureau 170
Québec (Québec) G2J 1B8
Téléphone : 418 626-8888
Sans frais : 1 800 463-5764

Dentachrome Nordelec

1751, rue Richardson, bureau 2209
Montréal (Québec) H3K 1G6
Téléphone : 514 343-4342
Sans frais : 1 888 463-5764

Dentachrome Victoria

6995, av. Victoria
Montréal (Québec) H3W 2T5
Téléphone : 514 735-5156
Sans frais : 1 800 450-5156

Contactez-nous www.dentachome.ca

Université 
de Montréal

La « sécurité thérapeutique »!

À la fin de juillet dernier, dans un communiqué de presse¹, l'American Dental Association (ADA) réaffirmait son accord avec la U.S. Food and Drug Administration (FDA) sur la question de la sécurité de l'amalgame dentaire.

Ce communiqué nous apprend que la FDA et l'ADA n'émettent aucune réserve sur l'usage thérapeutique de l'amalgame dentaire.

L'ADA, qui représente 157 000 membres, laisse au dentiste traitant le soin de conseiller son patient sur le choix du matériau de restauration le plus approprié. L'organisme signale que son évaluation 2009 de la littérature scientifique lui permet de maintenir sa position en faveur de l'amalgame dentaire comme matériau de restauration sécuritaire.

Du côté européen, *Le Chirurgien Dentiste de France*² publiait en juin dernier plusieurs dossiers sur la sécurité des patients. En Europe, c'est le Comité sur les risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENHIR) qui examine la sécurité de l'amalgame dentaire comme matériau de restauration. Les conséquences de son utilisation sur l'environnement sont pour leur part évaluées par un autre groupe de travail, le Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux (SCHER). En conséquence des travaux réalisés par ces deux comités, le Conseil des chirurgiens-dentistes européens, qui représente 30 pays, soit environ 300 000 chirurgiens-dentistes, a conclu par la voix de la Commission européenne à l'efficacité et à la sécurité des amalgames dentaires.

Il n'y a pas que l'amalgame dentaire au banc des accusés en Europe : les produits et les techniques de blanchiment ou d'éclaircissement des dents sont aussi sous la loupe. On remet en question la classification de ces produits sous la

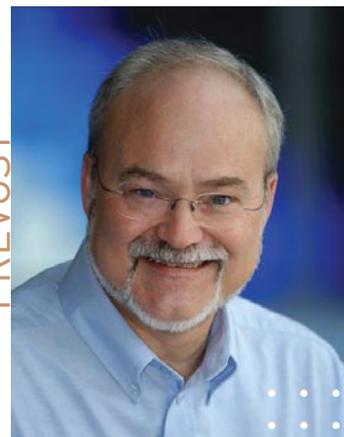
rubrique cosmétique car ainsi, ils ne sont pas assujettis à la réglementation des produits thérapeutiques. C'est un dossier à suivre!

Au Canada, la position de l'Association dentaire canadienne³ (ADC) n'a pas changé depuis 1995 malgré les recommandations du rapport Richardson qui, rappelons-le, formulait de grandes réserves sur l'utilisation de l'amalgame au Canada. Cette position de l'ADC demeure dans la même ligne de pensée que celle réaffirmée par les Américains et les Européens en 2009.

Ces positions ne rendent pas l'amalgame dentaire plus esthétique ou plus attrayant pour la plupart des patients, mais elles soutiennent son côté sécuritaire. Avec une communauté scientifique qui remet en question nos approches thérapeutiques et une profession qui accepte cette remise en question, force est de constater l'importance accordée à la sécurité des patients.

Je suis, pour ma part, fasciné par la méthode et par la réflexion qu'impose cet exercice. Ce ne sont pas les conclusions de ces rapports qui m'importent, ce serait trop facile de les juger sur une base émotive. La méthode scientifique permet cependant aux Européens et aux Américains de souscrire de façon indépendante à la sécurité de l'amalgame.

ANDRÉ PRÉVOST



ANDRÉ PRÉVOST, DDS, M.S.

1. www.ada.org/public/media/releases/0907_release05.asp

2. Dossiers sur la sécurité des patients. *Le Chirurgien Dentiste de France*. N° 1354, 19 juin 2008. pp. 20-21, 23-24, 26-29.

3. www.cda-adc.ca/fr/oral_health/faqs_resources/position_statements.asp



JALOUSE DEVANT LA PERFECTION!

SERVICES VARIÉS, VARIÉTÉ D'ÉMOTIONS.



ETKON - Zyrcone (Tout Céramique) | Travaux fixes | Barres titane BIOCAD | Travaux sur implants | Travaux combinés | Partiels métalliques
| Prothèses en acrylique | Facettes et incrustations en porcelaine Appareils orthodontiques | Protectors buccaux | Réparations



LAFOND DESJARDINS
& ASSOCIÉS INC.

450 669-9221 | 1 800 361-2145 | www.lafonddesjardins.com

Le principe de Peter

Tout au long de ma carrière, j'ai rencontré plusieurs personnes qui m'ont influencé (et c'est aussi le cas pour la plupart d'entre vous, j'en suis certain). Je dirais que la très grande majorité de ces gens ont eu un impact important sur mon développement, mes orientations et sur ma façon de voir le monde et d'entrer en relation avec lui. Certaines des valeurs que je tenais de mon milieu familial ont été renforcées, d'autres sont nées des leçons de vie que j'ai glanées au fur et à mesure de mon périple existentiel (un peu flamboyant, non?).

YVES
AYOTTE



J'assume que, mû par le désir de faire mieux à l'école et dans les sports, en compétition constante avec dix frères et sœurs et les confrères de classe (très peu de consoeurs dans mon temps...), poussé à la limite par les sergents, les capitaines et autres types du même genre, je n'avais pas d'autre choix que de m'inscrire dans la voie darwinienne, et d'y rester!

Un des enseignements qui m'a collé à la peau est le principe de Peter. Selon Lawrence J. Peter, enseignant canadien né en Colombie-Britannique, « ... tout employé tend à s'élever à son niveau d'incompétence » (1968). Je l'ai cru, et me refusant d'être expulsé pour cause d'incompétence, cette épée de Damoclès m'a toujours suivi. Qui veut vivre l'instant où l'on cherche par toutes les façons à vous dire que vous n'êtes plus à la hauteur?

Par contre, ce bon vieux principe de Peter n'est pas que négatif car, afin de ne pas satisfaire son appétit gargantuesque, il nous force au dépassement et nous oblige à regarder certaines réalités en face. Tout dernièrement, quelle coïncidence, j'ai compris que je ne serai jamais une menace pour Tiger Woods! Depuis, mes parties de golf sont meilleures (mi-figue, mi-raisin) et tellement plus agréables.

Il y a quelques années, j'ai laissé les Forces armées alors que celles-ci subissaient une réforme majeure. Complètement maître de son destin pour plus de 85 ans, le Service dentaire devenait soudainement intégré au Service médical. Cette réorientation signifiait la perte de notre autonomie, de notre organisation, de notre pouvoir de décision, de nos rêves, de notre identité. Je ne croyais pas que cette nouvelle orientation présageait le meilleur pour nos patients ni pour les membres du Service dentaire. Les plus jeunes, par contre,

voyaient ce changement d'un oeil différent. Sentant ce cher principe me raser le cou, j'ai profité de ce qu'une autre porte s'ouvrait pour me réorienter et découvrir, entre autres, le poste de directeur des services professionnels.

J'aurai bientôt terminé quatre années et demie à ce poste. J'ai réalisé son importance et apprécié le dévouement du personnel, la qualité de la direction et le grand professionnalisme de ses membres. Je me suis senti chez moi, respecté et soutenu par la profession et, grâce à cette expérience, j'ai grandi.

Maintenant, je laisse ma place à la docteure Nathalie Morin, plus jeune, plus à la page, image plus fidèle du nouveau siècle. L'Ordre des dentistes a besoin de sang neuf dans ce poste crucial dévoué à la protection du public et, par conséquent, de notre profession. Il est important que les plus jeunes aient une place d'influence pour représenter leurs valeurs.

Je demeurerai tout de même en arrière-garde (ce vieux militaire qui pointe son nez...) comme DSP adjoint pour quelque temps, afin d'aider Nathalie et la direction de l'Ordre au besoin et pour terminer quelques projets.

Lorsque j'avais accepté l'honneur d'apporter mon humble contribution, j'avais écrit une opinion sur la compétence des dentistes et sur la qualité de la médecine dentaire pratiquée au Québec. Je suis pleinement convaincu, après ce court voyage au cœur de la profession, que ce désir d'excellence est toujours présent chez nos membres.

Avec tout mon respect,

YVES AYOTTE, DDS

Programme de formation dentaire continue 2009-2010

Dans le cadre du programme de formation dentaire continue 2009-2010 de l'Ordre, les conférenciers sont la D^{re} Joanne-Émilie Éthier, qui consacre sa conférence à « L'imagerie numérique 101 », et le D^r Christian Fortin, qui présente « Les méthodes préventives en dentisterie basées sur les données probantes et la pertinence de continuer à soutenir la fluoruration de l'eau potable ».

Pour lire le curriculum vitae des D^{rs} Éthier et Fortin ainsi qu'un résumé de leur présentation, visitez la rubrique Formation de la section du site Web de l'Ordre réservée aux membres, à www.odq.qc.ca.



CALENDRIER DES CONFÉRENCES

SOCIÉTÉ DENTAIRE	TITRE CONFÉRENCIER / LIEU	DATE	RESPONSABLE
Abitibi-Témiscamingue	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel Le Noranda – Rouyn-Noranda	2 octobre 2009	D ^r Jean-Sébastien Charette
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel Forestel – Val D'Or	16 octobre 2009	
Estrie	The Art of temporization D ^r Elliot Mechanic – Hôtel Delta – Sherbrooke	25 septembre 2009	D ^r Patrick St-Antoine 819 821-4858
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel Delta – Sherbrooke	16 octobre 2009	
	Adhesion and direct resin update 2009 D ^r Bruce Kleeberger – Hôtel Delta – Sherbrooke	19 novembre 2009	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel Delta – Sherbrooke	4 décembre 2009	
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel Delta – Sherbrooke	22 janvier 2010	
Haut-Saint-Laurent	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel Plaza Valleyfield – Valleyfield	9 octobre 2009	D ^r Yvan Théorêt 450 377-9800
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel Plaza Valleyfield – Valleyfield	4 décembre 2009	
	ACDQ : Les troubles respiratoires du sommeil D ^{rs} Patrick Arcache et Luc Gauthier – Hôtel Plaza Valleyfield – Valleyfield	17 février 2010	
Lanaudière	Céphalées et médecine dentaire : 22 attrapes D ^r Philippe Martin – Club de golf de Berthier – Berthierville	25 septembre 2009	www.sdllanaudière.com
	Les implants et les restaurations implanto-portées : mise à jour D ^r Jean-François Bélanger – Château Joliette – Joliette	23 octobre 2009	
	Esthetics in Action – Clinical Techniques, Materials and Technology D ^r Ross Nash – Château Joliette – Joliette	20 novembre 2009	
	Recertification – Réanimation cardiorespiratoire Château Joliette – Joliette	15 janvier 2010	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Château Joliette – Joliette	22 janvier 2010	
	Healing Dentistry: The New Dental-Medical Connection D ^{re} Fay Goldstep – Château Joliette – Joliette	Date à confirmer	

SOCIÉTÉ DENTAIRE	TITRE CONFÉRENCIER / LIEU	DATE	RESPONSABLE
Laurentides	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel du Mont-Gabriel – Sainte-Adèle	18 septembre 2009	D ^{re} Isabelle Fortin 450 227-4744
	Souper des présidents (ODQ et ACDQ) et Dentistes Sans Frontières D ^{rs} Diane Legault, Serge Langlois, Bernard Blain et M. Philippe Legault – Hôtel du Mont-Gabriel – Sainte-Adèle	5 novembre 2009	
	Chirurgie : combo implants – dents de sagesse D ^{rs} Jacques Goulet et René Caissie – Hôtel du Mont-Gabriel – Sainte-Adèle	11 décembre 2009	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel du Mont-Gabriel – Sainte-Adèle	15 janvier 2010	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel du Mont-Gabriel – Sainte-Adèle	19 février 2010	
Laval	9 h à 17 h – Certification en réanimation cardiorespiratoire 13 h à 17 h - Recertification en réanimation cardiorespiratoire S.O.S. Technologies Action Urgence – Palace de Laval – Laval	18 septembre 2009	M ^{me} Claudine Darveau 514 434-0735
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Palace de Laval – Laval	30 octobre 2009	
	Pot-pourri pharmaco-thérapeutique D ^{re} Michelle Bourassa – Palace de Laval – Laval	20 novembre 2009	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Palace de Laval – Laval	29 janvier 2010	
	Communiquer, responsabiliser et désamorcer les conflits : quand, comment et quoi dire? M ^{mes} Linda Mastrovito et Louise Gravel – Palace de Laval – Laval	18 février 2010	
Mauricie	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel Gouverneur – Trois-Rivières	9 octobre 2009	D ^r Guy Boisclair 819 693-3945
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel Gouverneur – Trois-Rivières	12 février 2010	
Montréal	Comment gérer les post-op en chirurgie D ^r Bilal El-Khatib – Club Mount Stephen – Montréal	8 septembre 2009	M ^{me} Francine Desgagné 514 328-1551
	Comment aborder la parodontie sur la chaise de l'hygiéniste D ^{re} Rania Azzi – Club Mount Stephen – Montréal	9 octobre 2009	
	Concepts esthétiques et biologiques en orthodontie et plastie parodontale D ^{rs} Serge Yacoub et Mathieu Beaudoin – Club Mount Stephen – Montréal	27 octobre 2009	
	Les patients cardiaques au cabinet dentaire D ^{re} Michelle Bourassa - Club Mount Stephen – Montréal	10 novembre 2009	M ^{me} Francine Desgagné 514 328-1551
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Club Mount Stephen – Montréal	27 novembre 2009	
	RCR Sophie Labelle – Lieu à déterminer	11 décembre 2009	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Club Mount Stephen – Montréal	29 janvier 2010	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Club Mount Stephen – Montréal	12 février 2010	
Montreal Dental Club	Periodontal Plastic Surgery D ^{re} Gina Kano – Club Mount Stephen – Montréal	29 septembre 2009	M ^{me} Lorraine Foster 514 300-0575
	Implant Dentistry D ^r Sebastian Saba – Holiday Inn Midtown – Montréal	15 janvier 2010	
	RCR – Recertification M. Mitch Zeitlin – YM – YWHA – Montréal	8 février 2010	
	RCR – Recertification M. Mitch Zeitlin – YM – YWHA – Montréal	23 février 2010	

SOCIÉTÉ DENTAIRE	TITRE CONFÉRENCIER / LIEU	DATE	RESPONSABLE
Montreal Dental Club (suite)	RCR – Certification M. Mitch Zeitlin – YM – YWHA – Montréal	22 mars 2010	M ^{me} Lorraine Foster 514 300-0575
Mount-Royal Dental Society	Regenerative Implant Therapy – A Retrospective D ^r Mark Spatzner – Hôpital général juif – Montréal	15 septembre 2009	D ^{re} Nelly Chafai
	Pediatric Dentistry – Then and Now D ^{re} Stéphane Schwartz – Hôpital général juif – Montréal	10 novembre 2009	drnellychafai@hotmail.com
FDSGM Montreal Dental Club Mount-Royal Dental Society	Maxillary Reconstruction and Facial Esthetics D ^r Benjamin Saleh – Holiday Inn Midtown – Montréal	22 septembre 2009	M ^{me} Lorraine Foster 514 300-0575
	Comprehensive Anterior Esthetics D ^r Brian LeSage – Crowne Plaza – Montréal	23 octobre 2009	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôpital général juif – Montréal	30 octobre 2009	D ^{re} Nelly Chafai drnellychafai@hotmail.com
	Zirconia in Today's Dentistry M. Camille Halaby – Holiday Inn Midtown – Montréal	16 février 2010	
Nord-Sud	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Sheraton Four Points – Lévis	11-12 sept. 2009	D ^r Denis Roy 418 722-6050, poste 230
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel des Gouverneurs - Rimouski	30 octobre 2009	
Outaouais	Souper des présidents (ODQ, ACDQ, SDO) D ^{rs} Diane Legault, Serge Langlois et Hervé Cocaud – Château Cartier – Gatineau	16 septembre 2009	D ^{re} Chantal Chiasson 819 595-8383
	Questions fréquemment posées en prosthodontie D ^r François Gagnon – Château Cartier – Gatineau	22 octobre 2009	
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Château Cartier – Gatineau	13 novembre 2009	
	Colloque SDO 2010 Plusieurs conférenciers – Château Cartier – Gatineau	22 janvier 2010	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Château Cartier – Gatineau	12 février 2010	
Québec	Mise à jour des principes régissant l'antibiothérapie des infections odontogéniques D ^{rs} Alain Paradis et Dany Morais – Hôpital de l'Enfant-Jésus – Québec	24 septembre 2009	M ^{me} Anna Bilodeau 418 656-6060
	L'orthodontie en 2009 : où en sommes-nous? D ^{rs} Louis Dorval et Luc Veilleux – Hôtel Plaza – Québec	9 octobre 2009	
	RCR – Les formateurs de programme de Premiers Répondants Hôtel Plaza – Québec	31 octobre 2009	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel Plaza – Québec	6 novembre 2009	M ^{me} Anna Bilodeau 418 656-6060
	Odontologie judiciaire Sylvain Laforte et Robert Dorion – Hôtel Plaza – Québec	26 novembre 2009	
	La prévention des TMS M. Étienne Marchand – Hôtel Plaza – Québec	28 novembre 2009	
	L'art d'interagir avec divers styles interpersonnels M ^{me} Lise Jobin – Hôtel Plaza – Québec	14 janvier 2010	
	RCR – Les formateurs de programmes de Premiers Répondants Hôtel Plaza – Québec	30 janvier 2010	
	ODQ – L'imagerie numérique 101 D ^{re} Joanne-Émilie Éthier – Hôtel Plaza – Québec	5 février 2010	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel Plaza – Québec	26 février 2010	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel le Montagnais – Chicoutimi	2 octobre 2009	D ^{re} Julie Gauthier 418 668-3484

SOCIÉTÉ DENTAIRE	TITRE CONFÉRENCIER / LIEU	DATE	RESPONSABLE
Saguenay–Lac-Saint-Jean (suite)	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel le Montagnais – Chicoutimi	6 novembre 2009	D ^{re} Julie Gauthier 418 668-3484
	AM – RCR – Recertification PM – Traumatologie maxillo-faciale D ^r Guy Leblanc – Hôtel le Montagnais – Chicoutimi	22 janvier 2010	
	L'articulation temporo-mandibulaire examinée par différents professionnels D ^r Alain Landry et Evelyne Caron (chiropraticienne et physiothérapeute) Hôtel le Montagnais – Chicoutimi	19 février 2010	
Vallée-du-Richelieu	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	11 septembre 2009	M ^{me} Suzanne Payer 514 246-7387
	Hot topics in esthetics, dental ceramic and restorative dentistry D ^r Ed McLaren – Hostellerie Rive- Gauche – Beloeil	16 octobre 2009	
	Minor tooth movements for adult and children D ^r Rob Veis – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	13 novembre 2009	
	Les infections odontogéniques D ^r François Payette – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	4 décembre 2009	
	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	15 janvier 2010	
	Les soins dentaires dans le contexte de vulnérabilité et de fragilité des personnes âgées D ^r Christian Caron – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	5 février 2010	
	Comprendre la pharmacopée des patients âgés et son influence dans la distribution des soins dentaires D ^r Christian Caron – Hostellerie Rive-Gauche – Beloeil	6 février 2010	
Yamaska	ADCQ – Développer une relation durable avec vos patients M. Sébastien Leblanc, MBA – Hôtel le Castel – Granby	18 septembre 2009	D ^{re} Nancy Williamson 450 777-0373
	Questions fréquemment posées en prosthodontie D ^r François Gagnon – Hôtel le Castel – Granby	15 octobre 2009	
	ODQ – Les méthodes préventives en santé buccodentaire basées sur les données probantes et la pertinence de toujours promouvoir la fluoruration de l'eau potable D ^r Christian Fortin – Hôtel le Castel – Granby	27 novembre 2009	
	Diagnostic et traitement des infections odontogènes et non odontogènes D ^{rs} Jacques Goulet et René Caissie – Hôtel le Castel – Granby	29 janvier 2010	
	Souper des présidents (ODQ et ACDQ) D ^{rs} Diane Legault et Serge Langlois – lieu à déterminer	18 février 2010	

AVIS DE NOMINATION

M. Denis Thériault, Président-directeur général du Groupe Dentachrome, est heureux d'annoncer la nomination du Dr Eric Caron, prosthodontiste, à titre de directeur général du laboratoire Dentachrome Victoria et du Centre de recherche et développement Dentachrome situé à Montréal.

Vous pouvez le contacter soit par téléphone au 514 735-5156 ou à l'adresse suivante : eric.caron@dentachrome.ca


Le groupe
Dentachrome
 depuis 1983

Visitez-nous au www.dentachrome.ca



L'avenir de la pratique de la médecine dentaire au Québec

Le 25 mai 2009, dans le cadre des Journées dentaires internationales du Québec, l'Académie dentaire du Québec a tenu un atelier ayant pour thème « L'avenir de la pratique de la médecine dentaire au Québec ». Le panel était composé de cinq membres de l'Académie, soit les D^{rs} Claire Deschamps, Barry Dolman, Gilles Dubé, Hubert R. LaBelle et Jean-Paul Lussier, ainsi que des doyens des trois facultés dentaires du Québec, soit les D^{rs} Paul Allison (Université McGill), André Fournier (Université Laval) et Gilles Lavigne (Université de Montréal). Le D^r David Kozloff, également membre de l'Académie, agissait à titre de modérateur.

Cet article propose un résumé du contenu des présentations et des réactions qu'elles ont suscitées. Le but de cet atelier était de stimuler la discussion sur l'état de l'enseignement et de la pratique de la dentisterie, et de voir comment aider la profession à se préparer aux changements démographiques et technologiques qui l'attendent.

Les sujets abordés étaient :

- La situation de la profession au Québec face aux changements démographiques;
- La pratique dentaire gériatrique;
- Le professionnalisme;
- La formation universitaire et la formation dentaire continue;
- La responsabilité civile professionnelle dans la pratique quotidienne.

LA SITUATION DE LA PROFESSION AU QUÉBEC FACE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

PRÉSENTATEUR : D^r Jean-Paul Lussier

Cette présentation a porté sur les adaptations à prévoir pour que les membres de la profession dentaire puissent continuer à fournir à la population québécoise des services buccodentaires axés sur ses besoins. Quatre sujets ont retenu l'attention : la situation de l'effectif et ses caractéristiques; sa répartition dans les régions du Québec; les facteurs qui interviennent dans sa croissance; et le défi que les transformations démographiques lui imposent à moyen terme.

Les 4 300 membres de la profession dentaire se composent de 89 % de généralistes (42 % de femmes; 58 % d'hommes) et de 11 % de spécialistes (22 % de femmes; 78 % d'hommes). Sur le plan nord-américain, les dentistes

québécois se situent dans la moyenne sur le plan de la productivité et sont légèrement supérieurs sur des aspects tels l'accès à la pratique de groupe et les services rendus aux enfants de moins de 10 ans.

La répartition des dentistes dans les régions du Québec est de plus en plus inégale. Une comparaison entre la situation en 1997 et celle en 2007 démontre nettement des variations du ratio dentiste/10 000 habitants, avec de grandes améliorations dans les régions de Québec et de Montréal. Pour l'ensemble de la population, le ratio atteint 5,4, ce qui représente un gain de 8 %.

La croissance du nombre de membres de la profession repose sur l'arrivée de 150 diplômés par année sur le marché, parmi lesquels on retrouve une majorité grandissante de femmes. Au rythme où vont les choses, la capacité de renouvellement des dentistes pourrait être compromise, une situation à laquelle une solution devra être trouvée.

On estime que dès 2030, la quantité et la nature des services seront bien différentes de celles que nous connaissons maintenant, en raison d'un accroissement important du nombre de patients âgés de 55 ans et plus.

LA PRATIQUE DENTAIRE GÉRIATRIQUE

PRÉSENTATRICE : D^{re} Claire Deschamps

Au Québec, le pourcentage de personnes âgées de 75 ans et plus aura triplé entre 1981 et 2021, au détriment des 35 ans et moins. La dentisterie gériatrique prendra donc de plus en plus d'importance dans la pratique, étant donné l'arrivée massive des *baby-boomers* à la retraite.

Les pathologies dont souffrent les personnes âgées sont entre autres la sécheresse buccale, souvent associée à la prise de médicaments, les caries de racine, les maladies parodontales et les problèmes liés à l'édentation.

Le dentiste devra non seulement motiver ces patients à consulter régulièrement, mais aussi les convaincre que la santé dentaire fait partie de leur santé générale.

Traiter les personnes âgées s'avère une dentisterie de compromis et dépend de plusieurs facteurs dont la santé des patients, leur autonomie et leurs ressources financières.

Les dentistes doivent s'attendre à traiter de plus en plus de patients en institutions et à gérer les problèmes dentaires de personnes atteintes de troubles psychologiques et physiques.

Quant aux pistes de solutions, le premier pas consiste à préparer les patients à vieillir avec une bouche en santé. Les patients ayant adopté de bonnes habitudes buccodentaires dès leur jeune âge auront en effet tendance à les conserver tout au long de leur vie. Les dentistes auront de plus avantage à éduquer les membres de la famille afin qu'ils prennent en charge la santé dentaire de leurs aînés et qu'ils évitent de se fier uniquement aux ressources externes.

Il sera aussi nécessaire d'accentuer la formation en dentisterie gériatrique, qu'elle soit universitaire ou continue, sans oublier de former le personnel dentaire, et de miser sur une plus grande concertation avec d'autres spécialistes, tels les médecins et les pharmaciens.

LE PROFESSIONNALISME

PRÉSENTATEUR : D^r Hubert R. LaBelle

Le terme professionnalisme, auquel certains préfèrent le terme éthique professionnelle, se définit comme un ensemble de valeurs et de comportements propres à une profession.

Pour les dentistes, faire preuve d'éthique professionnelle signifie placer les intérêts et le bien-être du public avant les leurs, sans quoi ils ne seront plus considérés comme des professionnels de la santé, mais plutôt comme des gens d'affaires. Dans ce contexte, maintenir un lien de confiance avec les patients est une composante primordiale du professionnalisme.

De nos jours, sous la pression des manufacturiers qui conçoivent des plans de marketing pour susciter la demande, la dentisterie esthétique prend une telle ampleur que les services de base essentiels peuvent parfois être relégués au second plan. Les dentistes risquent alors de devenir des « marchands d'esthétique », perdant ainsi leur crédibilité. Cette attitude va à l'encontre du code d'éthique de la FDI World Dental Federation.

Voici quelques pistes d'action pour promouvoir le professionnalisme au sein de la profession :

- intégrer la formation au professionnalisme tout au long du cursus universitaire;
- favoriser l'ajout de cours portant sur le professionnalisme au programme de formation dentaire continue;
- attribuer un prix de reconnaissance dans chaque faculté dentaire à l'étudiant ayant manifesté le plus haut degré de professionnalisme dans tous les aspects de la médecine dentaire clinique;
- à l'exemple d'autres universités, demander aux étudiants en médecine dentaire de s'engager et de signer une déclaration de professionnalisme.

LA FORMATION UNIVERSITAIRE ET LA FORMATION DENTAIRE CONTINUE

PRÉSENTATEUR : D^r Barry Dolman

L'enseignement dentaire actuel ne répond plus entièrement aux besoins de la population. Il y a 35 ans, le curriculum des trois facultés dentaires permettait de former des professionnels détenant les compétences adaptées aux besoins des Québécois.

La formation relative à la dentisterie restauratrice, prothétique et chirurgicale reflétait les besoins des patients à la recherche de soins dentaires généraux. Toutefois, les nouveaux diplômés doivent pallier un manque à gagner sur le plan de la formation de base.

En effet, les transformations démographiques et les besoins changeants des patients font en sorte que la formation n'est plus en phase avec le marché. On n'a qu'à penser à l'implantologie, à l'orthodontie et à l'endodontie, qui ont bénéficié d'évolutions importantes, ou encore à l'arrivée de l'impression numérique et des scanners de couleur ainsi qu'à la popularité des facettes prothétiques, du laser et du Cérec.

Un fossé se creuse entre la formation initiale et la demande pour des services requis par une population à la fois plus âgée et plus informée.

Par ailleurs, la dentisterie gériatrique devra s'attaquer à des problèmes beaucoup plus complexes que la seule perte des dents. Les nouveaux diplômés devront faire face à des enjeux allant de H1N1 à un nombre croissant de patientes traitées pour l'ostéoporose, à titre d'exemples.

Une formation universitaire de pointe et des résidences où il sera possible de vérifier les habiletés des étudiants sont à la base d'une formation adéquate.

Par ailleurs, les cours de formation continue doivent faire l'objet de la même validation que la formation universitaire. La plupart des cours cliniques post-universitaires sont offerts par des centres de formation privés, souvent dirigés par des dentistes qui ne sont ni spécialisés ni accrédités.

Au fil des ans, un écart s'est creusé entre ce qui est enseigné et ce qui doit être enseigné en vue de former un professionnel qualifié. La formation doit s'ouvrir aux nouvelles technologies et élargir le spectre des connaissances pour répondre aux besoins de la population.

L'Ordre doit collaborer tant avec le gouvernement qu'avec les universités pour déterminer le niveau de formation requis pour obtenir un permis de pratiquer. Les membres de la profession doivent donc accélérer sans tarder la révision du curriculum universitaire, et ce, pour assurer l'avenir de la dentisterie.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE

PRÉSENTATEUR : D^r Gilles Dubé, *président du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre*

Plusieurs sujets se trouvent au centre des préoccupations du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre, notamment :

- l'introduction de nouvelles technologies et la nécessité d'un meilleur contrôle quant à leur enseignement et à leur utilisation par les dentistes;
- la grande popularité des mini-implants en prosthodontie;
- la tomodynamométrie;
- l'utilisation des lasers (tissus mous et durs);
- l'utilisation de la radiographie numérique en mode Dicom recommandé;
- l'utilisation future du Botox cosmétique.

Après avoir abordé la problématique de la croissance des académies et instituts dentaires, la discussion a ensuite porté sur les traitements de dentisterie esthétique, une pratique guidée par une tendance sociale où les gens acceptent de moins en moins de vieillir et se tournent vers la correction esthétique de leurs imperfections. Des impératifs d'ordre financier peuvent parfois motiver la vente de traitements qui dépassent les compétences du dentiste qui les offre.

Le dentiste doit donc mieux se préparer à faire face à ce nouveau défi en prêtant plus d'attention à ces cas, par exemple en faisant un anamnèse esthétique, en suivant un guide esthétique et en faisant signer un document de consentement au patient.

Il a été aussi question de la judiciarisation de la pratique dentaire qui a évolué en raison de trois facteurs : des patients mieux informés de leurs droits, l'influence de la presse écrite et parlée (p. ex., *La facture, J.E. et Erreur médicale*) et l'attitude de certains avocats.

Les dentistes ont avantage à exercer dans un meilleur cadre médico-légal en respectant les règles suivantes :

- a) bien tenir et bien documenter les dossiers des patients;
- b) respecter leurs quatre obligations contractuelles – obligation d'informer, obligation de traiter, obligation au secret professionnel et obligation au suivi – et s'assurer du respect par les patients de leurs deux obligations – payer et collaborer;
- c) entretenir une relation soigné/soignant harmonieuse basée sur une communication loyale, franche et sincère.

La communication demeure en effet un moyen efficace de s'assurer d'une bonne compréhension, à condition que le dentiste prenne le temps d'expliquer adéquatement les options de traitement aux patients.

Réaction des doyens et de la présidente de l'Ordre

À la suite de la présentation des panélistes, le D^r André Fournier, doyen à l'Université Laval, a expliqué que les universités avaient du contrôle sur l'accès à la profession, mais qu'elles étaient aussi soumises à des règles quant à la définition du curriculum.

Il a insisté sur le fait qu'il était important de former le jugement des étudiants à l'égard de toutes les nouveautés afin qu'ils puissent faire les bons choix. Le D^r Fournier a également précisé que, pour ajouter une cinquième année au programme de formation universitaire, le curriculum entier devrait être modifié.

Pour sa part, le D^r Paul Allison, doyen à l'Université McGill, a mentionné que l'enseignement reflète les théories basées sur les preuves scientifiques, et non sur les tendances du marché. Il souhaite que le moteur de l'acquisition des connaissances soit l'université, plutôt que l'industrie dentaire.

Il a également évoqué le problème du manque de ressources financières qui entraîne des lacunes tant sur le plan de l'enseignement que de l'équipement de fine pointe. Selon lui, l'ajout d'une année de résidence obligatoire pourrait être avantageux.

Finalement, le D^r Gilles Lavigne, doyen à l'Université de Montréal, a mentionné que les étudiants croient que l'université leur permet d'acquérir des connaissances de base qu'ils peuvent ensuite approfondir. Concernant l'accessibilité des soins, il préconise une approche de concertation avec les autres intervenants, tels les hygiénistes.

La D^{re} Diane Legault, présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, a expliqué que le visage de la profession était appelé à évoluer avec la migration de la main-d'œuvre. Faisant écho aux propos des doyens, elle a rappelé qu'un membre issu du milieu universitaire siège au comité de formation continue, et ce, pour assurer une continuité entre la formation universitaire et la formation continue. Elle a conclu en insistant sur la volonté de l'Ordre, de l'Association des chirurgiens dentaires du Québec et des autres intervenants du milieu dentaire de travailler en synergie.

La discussion a aussi suscité les interventions de dentistes provenant de régions éloignées. La D^{re} Sylvie Duranleau, de Baie-des-Chaleurs, a fait état du manque de relève en région et de l'accès limité à la formation continue. La D^{re} Sylvie Gagnon, de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, a pour sa part suggéré que les universités envoient des étudiants réaliser des stages en régions éloignées afin de susciter un intérêt pour le travail en région, ce à quoi les doyens se sont montrés favorables.

Conclusion

La dentisterie évolue rapidement en fonction, notamment, des changements démographiques, du vieillissement de la population et des avancées technologiques.

La profession dentaire doit s'adapter à ces nouvelles réalités, tant sur le plan de l'enseignement universitaire que sur le plan de la formation continue, tout en gardant comme objectif premier l'intérêt du patient.

Pour tout commentaire concernant cet article, adressez-vous au D^r David Kozloff à davidkozloff@hotmail.com.



▪ Distinction ▪ Groupe ▪ Conseils ▪

Solutions sur mesure pour centre dentaire

Natacha Barbeau, hyg.
Associée DGC

Hélène Prieur, C.A.
Associée DGC
LES CONSULTANTS
PRIEUR, MONTPETIT ET ASSOCIÉS

Johanne Montpetit
Associée DGC
LES CONSULTANTS
PRIEUR, MONTPETIT ET ASSOCIÉS

Thérèse Morin
Associée DGC
THEM INC.

- Services-conseils
- Gestion du secrétariat
- Gestion des ressources humaines
- Comptabilité et administration
- Diagnostic organisationnel et plan d'action
- Gestion du département d'hygiène
- Gestion du département de parodontie
- Communication et services clients
- Transition et association
- Embauche et recrutement

Tél. : 450.668.7282 • www.distinctiongroupeconseils.com

NOUVEAUX PERMIS

DÉLIVRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE
DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT 2009

D ^r Pierre-Luc Aubry	D ^r Jean-Philippe Lacroix
D ^{re} Kinga Gyöngyi Baskai	D ^r Guillaume Lavoie
D ^{re} Élise Beaudet-Demers	D ^{re} Tina Mai Chau Le
D ^{re} Cindy Busque	D ^{re} Thi To Nhu Ly
D ^r Carlos Rafael Cantillo Amaya	D ^{re} Louise Malenfant
D ^{re} Malisa Yi-En Chin	D ^{re} Anne Pham
D ^r Tran Vo Long Dao	D ^{re} Christine Shenouda
D ^r Sylvain Drapeau	D ^{re} Marie-Eve Sylvain
D ^{re} Négari Famili	D ^r Mark Tohme
D ^r Yonel Greemberg	D ^{re} Édith Villemaire
D ^{re} Necla Kutlu	D ^{re} Ningxia Zhao

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

DÉLIVRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE
DU 1^{er} JUILLET AU 31 AOÛT 2009

D ^{re} Amy Aline Archambault, <i>spécialiste en orthodontie</i>
D ^{re} Anne-Marie Barussaud, <i>spécialiste en endodontie</i>
D ^r Carl Bouchard, <i>spécialiste en chirurgie buccale et maxillo-faciale</i>
D ^r Tran Vo Long Dao, <i>spécialiste en chirurgie buccale et maxillo-faciale</i>
D ^r Jean-Philippe Fréchette, <i>spécialiste en chirurgie buccale et maxillo-faciale</i>
D ^r Nabil Ouatik, <i>spécialiste en dentisterie pédiatrique</i>

AVIS DE DÉCÈS

Le docteur Paul Perrier de Rouyn-Noranda est décédé le 30 août 2009 à l'âge de 54 ans.

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que le D^r MICHEL GENEST, ayant son domicile professionnel au 1177, rue de l'Église à Verdun, a plaidé coupable devant le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec aux quatorze (14) chefs d'accusation qui lui étaient reprochés dans la plainte disciplinaire numéro 14-07-01059, soit d'avoir, entre les 29 septembre 2003 et 13 novembre 2004, contribué à l'exercice illégal de la médecine dentaire ou collaboré avec une personne se livrant à un tel exercice en permettant à cette personne de prodiguer des traitements relevant de l'art dentaire, le tout en contravention des dispositions de l'article 4.02.01, sous-paragraphe g) du Code de déontologie des dentistes.

Le 28 juillet 2009, le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec a imposé au D^r MICHEL GENEST une période de radiation du tableau de l'Ordre de six (6) mois sur chacun des quatorze (14) chefs de ladite plainte en plus du paiement de tous les déboursés. Ces périodes de radiation doivent être purgées concurremment.

La décision du conseil étant exécutoire le 31^e jour de sa communication à l'intimé, le D^r MICHEL GENEST est donc radié du tableau de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de six (6) mois à compter du 29 août 2009.

AVIS est donc donné que le D^r MICHEL GENEST est inhabile à exercer la profession de dentiste depuis le 29 août 2009.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

M^e Marisol Miró
Secrétaire du conseil de discipline

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que la D^{re} MARIE-KATERI GOULET, ayant son domicile professionnel au 206-1260, rue Crescent à Montréal, a plaidé coupable devant le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec aux huit (8) chefs d'accusation qui lui étaient reprochés dans la plainte disciplinaire numéro 14-08-01083, soit de ne pas avoir fait preuve, entre les mois d'octobre 1999 et janvier 2002, de diligence raisonnable et d'avoir omis de fournir à sa cliente les soins requis par son état, contrevenant aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire, en plus d'avoir réclamé des honoraires pour des services professionnels non dispensés en signant et en délivrant un formulaire de réclamation dentaire comportant des informations fausses ou non vérifiées, le tout en contravention des dispositions des articles 3.01.01, 3.03.01, 3.02.01 et 4.02.01, sous paragraphe e) et h) du Code de déontologie des dentistes.

Le 13 août 2009, le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec a imposé à la D^{re} MARIE-KATERI GOULET des réprimandes en lien avec certains aspects des huit (8) chefs d'accusation de la plainte, ainsi qu'une période de radiation du tableau de l'Ordre de quarante-cinq (45) jours sur certains autres volets de chacun de ces huit (8) chefs; ces périodes de radiation doivent être purgées concurremment. De plus, le conseil de discipline l'a condamnée au paiement de tous les déboursés, y compris les frais d'expert.

La décision du conseil étant exécutoire le 31^e jour de sa communication à l'intimée, la D^{re} MARIE-KATERI GOULET est donc radiée du tableau de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de quarante-cinq (45) jours à compter du 13 septembre 2009.

AVIS est donc donné que la D^{re} MARIE-KATERI GOULET est inhabile à exercer la profession de dentiste depuis le 13 septembre 2009.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

M^e Marisol Miró
Secrétaire du conseil de discipline

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

PRENEZ AVIS que le D^r RADU LUPOVICI, ayant son domicile professionnel au 3841, rue Ontario est à Montréal, a plaidé coupable aux trois (3) chefs d'accusation de la plainte disciplinaire numéro 14-08-01099 lui reprochant d'avoir, à son cabinet de Montréal, au cours du mois de novembre 2000 et du mois de janvier 2007, procédé à des travaux de chirurgie contraires aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire, et sans tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il disposait, le tout contrairement aux dispositions du Code de déontologie des dentistes.

Lors de l'audience du 7 avril 2009, le conseil de discipline a pris acte d'une entente signée par le D^r RADU LUPOVICI dans laquelle ce dernier acceptait, à compter de cette date et pour le futur, des limitations à son droit d'exercice.

Ainsi, le 7 mai 2009, le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec condamnait le D^r RADU LUPOVICI à des amendes totalisant 6 000 \$ et aux déboursés encourus par l'Ordre, y compris les frais d'expert. Il émettait également une ordonnance de limitation complète du droit d'exercice du D^r RADU LUPOVICI dans le domaine de l'extraction des dents de sagesse et une ordonnance de limitation du droit d'exercice du D^r RADU LUPOVICI dans le domaine de l'extraction de molaires jusqu'à ce que ce dernier ait complété, avec succès, un stage supervisé par les représentants de l'Ordre des dentistes du Québec dans ce domaine particulier de la dentisterie. Le D^r RADU LUPOVICI a reçu signification de la décision du conseil de discipline le 11 mai 2009.

AVIS est donc donné que le droit d'exercice du D^r RADU LUPOVICI est limité complètement dans le domaine de l'extraction des dents de sagesse et qu'il est limité dans le domaine de l'extraction de molaires jusqu'à ce qu'il ait complété, avec succès, un stage supervisé par les représentants de l'Ordre des dentistes du Québec dans ce domaine particulier de la dentisterie, et ce, depuis le 7 avril 2009.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

M^e Marisol Miró
Secrétaire du conseil de discipline

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

PRENEZ AVIS que le D^r MORRIS GOURGI, ayant son domicile professionnel au 301-1408, rue Jean-Talon est à Montréal, a été déclaré coupable par le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec du deuxième chef d'accusation de la plainte disciplinaire numéro 14-2001-00946 lui reprochant d'avoir, au cours du mois de janvier 1995, procédé à des traitements de prosthodontie dans la bouche de sa patiente en insérant quatre (4) implants à la mandibule sans s'assurer de la conformité de l'emplacement de ces implants en regard d'une restauration prosthodontique éventuelle, le tout contrairement aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire et commettant une infraction à l'article 3.01.03 du Code de déontologie de l'Ordre des dentistes du Québec. Le conseil de discipline avait rejeté la plainte quant au premier chef d'accusation le 31 octobre 2008.

Le 22 avril 2009, le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec a imposé au D^r MORRIS GOURGI une amende de 5 000 \$ en lien avec le deuxième chef en plus de le condamner au paiement de tous les déboursés, y compris les frais d'expert. Le conseil de discipline a aussi pris acte de l'engagement du D^r MORRIS GOURGI de s'associer à un dentiste pour tous les traitements d'implantologie qu'il entreprend, et ce, de la phase chirurgicale jusqu'à la phase prothétique.

La décision du conseil ayant été annoncée en présence de l'intimé à l'audience du 6 avril 2009, la pratique du D^r MORRIS GOURGI est donc limitée depuis cette date.

AVIS est donc donné que le droit d'exercice du D^r MORRIS GOURGI est limité en ce qu'il doit s'associer à un dentiste pour tous les traitements d'implantologie qu'il entreprend, et ce, de la phase chirurgicale jusqu'à la phase prothétique.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

M^e Marisol Miró
Secrétaire du conseil de discipline

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

PRENEZ AVIS que le D^r JEAN BRIÈRE, ayant son domicile professionnel au 201-99 boulevard De Gaulle à Lorraine, a plaidé coupable devant le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec aux six (6) chefs d'accusation qui lui étaient reprochés dans la plainte disciplinaire numéro 14-08-01097, soit d'avoir, entre les mois de janvier 2002 et mars 2003, procédé à des traitements de chirurgie buccale sans tenir compte des limites de ses aptitudes et de ses connaissances et contraires aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire, d'avoir posé un diagnostic et établi un plan de traitement sans avoir une connaissance suffisante des faits qui le justifiaient et contraire également aux normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire, d'avoir fait défaut d'informer adéquatement sa patiente avant d'entreprendre le traitement, d'avoir omis de faire preuve, à l'égard de sa patiente, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable en omettant de lui fournir les soins requis par son état et d'avoir omis de consigner les informations requises dans le dossier de sa patiente, le tout contrairement aux dispositions du Code de déontologie des dentistes et du Règlement sur la tenue des dossiers et le maintien des équipements d'un dentiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Le 30 juin 2009, le conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec a imposé au D^r JEAN BRIÈRE une réprimande en lien avec un des chefs d'accusation de la plainte et des amendes s'élevant entre 1 500 \$ et 3 000 \$ en lien avec les cinq autres chefs, en plus de le condamner au paiement de tous les déboursés, y compris les frais d'expertise. Le conseil de discipline a aussi donné acte à l'engagement du D^r JEAN BRIÈRE de limiter sa pratique dans le domaine de l'extraction des dents incluses et/ou semi-incluses.

La décision du conseil ayant été annoncée en présence de l'intimé à l'audience du 11 juin 2009, la pratique du D^r JEAN BRIÈRE a donc été limitée dans le domaine de l'extraction des dents incluses et/ou semi-incluses à compter de cette date.

AVIS est donc donné que le droit d'exercice du D^r JEAN BRIÈRE est limité dans le domaine de l'extraction des dents incluses et/ou semi-incluses depuis le 11 juin 2009.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 180 du Code des professions.

M^e Marisol Miró
Secrétaire du conseil de discipline

FORMATION DENTAIRE CONTINUE



FACULTÉ DE
MÉDECINE DENTAIRE
2009-2010

Visitez le site Internet de la Formation dentaire continue au www.fdc-umontreal.ca et inscrivez-vous en ligne • Pour nous joindre : 514 343-6476
Pour obtenir plus d'information, consultez le programme de la Formation dentaire continue 2009-2010

CONFÉRENCES AUTOMNE 2009 RÉSERVEZ VOS PLACES DÈS MAINTENANT !

Novembre

LES DENTIFRICES ET LES RINCE-BOUCHES, QUOI DE NEUF ?

CHRISTINE THIBAUT

Samedi 7 novembre
D 325 \$, H, A 150 \$, T 175 \$ Durée : 6 heures

HANDS-ON

LA RESTAURATION PARTIELLE IMPLANTO-PORTÉE AU QUOTIDIEN : ÉVALUATION, PROCÉDURES CLINIQUES

D^r PIERRE BOUDRIAS

Samedi 7 novembre
D 550 \$ Durée : 6 heures

HANDS-ON

TOOTH PREPARATION: A NEW TWIST TO AN OLD STORY

D^r SAMER ABI-NADER

Vendredi 13 novembre
D 550 \$ Durée : 6 heures

RCR ET URGENCES MÉDICALES EN MILIEU DENTAIRE (RE CERTIFICATION)

D^{re} SOPHIE LABELLE

Samedi 14 novembre
D 225 \$, H, A 225 \$, T 225 \$ Durée : 4 heures

OPEN YOUR DOORS TO THE NEW PERIODONTICS: OPPORTUNITY IS KNOCKING!

D^r TIMOTHY DONLEY

Samedi 14 novembre
D 325 \$, H, A 150 \$, T 175 \$ Durée : 6 heures

LÉSIONS PRÉCANCÉREUSES ET CANCER BUCCAL, DE LA PRÉVENTION AU TRAITEMENT

D^r ADEL KAUZMAN

D^r MICHEL EL-HAKIM
Samedi 14 novembre
D 325 \$, H, A 150 \$, T 175 \$ Durée : 6 heures

HANDS-ON

LES PONTS PAPILLON : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

D^{re} ANNIE ST-GEORGES

Vendredi 20 novembre
D 550 \$ Durée : 6 heures

TRAITEMENT DE L'INSTRUMENTATION ET STÉRILISATION : MODE D'EMPLOI ET POLITIQUES

JEAN BARBEAU

Samedi 21 novembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 3 heures

LE CONTEXTE MULTI-GÉNÉRATIONNEL DES ÉQUIPES... COMMENT MIEUX COMPRENDRE LES AUTRES GÉNÉRATIONS ?

LINDA MASTROVITO

Samedi 21 novembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 3 heures

GESTION RAISONNÉE DU BIOFILM DENTO-BACTÉRIEN

DENIS MASSÉ

Samedi 21 novembre
D 325 \$, H, A 150 \$, T 175 \$ Durée : 6 heures

HANDS-ON

INTÉGRATION DU DÉBRIDEMENT PARODONTAL REVUE ET CORRIGÉE

SYLVIE MARTEL

Vendredi 27 novembre
D 550 \$, H, A 275 \$, T 300 \$ Durée : 6 heures

TRAITEMENTS DES PROBLÈMES MUCO-GINGIVAUX : ART, SCIENCE, MYTHE ET RÉALITÉ

D^r ALEXANDRE TACHÉ

D^r LOUIS DROUIN
Samedi 28 novembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 3 heures

MILLE ET UNE RÉPONSES SUR LE BLANCHIMENT DES DENTS

D^{re} ANNIE ST-GEORGES

Samedi 28 novembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 4 heures

Décembre

HANDS-ON

LA CHIRURGIE PARODONTALE

D^{re} VÉRONIQUE BENHAMOU

Vendredi 4 décembre
D 550 \$ Durée : 6 heures

RCR ET URGENCES MÉDICALES EN MILIEU DENTAIRE (CERTIFICATION)

D^{re} SOPHIE LABELLE

Samedi 5 décembre
D 325 \$, H, A 325 \$, T 325 \$ Durée : 6 heures

TROUBLES DU SOMMEIL ET MÉDECINE DENTAIRE : UNE REVUE POUR L'ÉQUIPE DENTAIRE

1^{re} PARTIE : HYGIÈNE DU SOMMEIL : GUIDER SES PATIENTS À RETROUVER UN MEILLEUR SOMMEIL
CHRISTIANE MANZINI

2^e PARTIE : SOMMEIL ET BRUXISME, LES BRUITS DE LA NUIT

NELLY HUYNH

Samedi 5 décembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 3 heures

NUTRITION, ALIMENTATION ET SANTÉ DENTAIRE

AMÉLIE ROY

Samedi 12 décembre
D 225 \$, H, A 100 \$, T 175 \$ Durée : 3 heures

FDC

Université
de Montréal

Hommage au Dr Paul Perrier

ADMINISTRATEUR DE LA RÉGION
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET
NORD-DU-QUÉBEC (1954-2009)



C'est avec beaucoup de tristesse que nous vous annonçons qu'à Rouyn-Noranda, le 30 août 2009 à l'âge de 54 ans, le Dr Paul Perrier, administrateur de la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, nous a quittés.

Diplômé en 1978 de la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal, le Dr Paul Perrier a pratiqué plus de 30 ans auprès de sa communauté à titre de dentiste généraliste. Il laisse dans le deuil son épouse, Lorraine Charlebois, ses enfants, Olivier et Jean-Philippe, ses frères et sœurs, sa belle-famille, ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis.

Depuis l'année 2000, le Dr Paul Perrier agissait à titre d'administrateur élu de sa région au conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec, en plus de participer aux travaux du comité des affaires publiques et communications (2001-2004), du comité de vérification (2006-2009) et du groupe de travail responsable du développement des critères cliniques (2007-2008).

Professionnel dévoué et engagé, il a fourni à ses collègues une vision toujours moderne de la pratique de la médecine dentaire. Ses interventions judicieuses, son grand humanisme, sa joie de vivre et, par-dessus tout, sa compagnie et son amitié nous manqueront.

M^e CAROLINE DAOUST
Directrice générale et secrétaire



D'un très grand dévouement, Paul était un être authentique, généreux et fier de son coin de pays, l'Abitibi, qu'il nous vantait à chaque occasion. La longue contribution de Paul aux affaires de son ordre aura été celle d'un clinicien visionnaire, engagé et passionné par sa profession. Sa présence attachante nous manquera longtemps.

DIANE LEGAULT, DMD, MBA
Présidente



IL A LEVÉ LES VOILES

Capitaine passionné depuis des années
Tantôt, c'est avec bravoure qu'il dompte la vague en solo
Hier, c'était avec tout son équipage
Un soir, c'était avec quelques matelots
Nul besoin d'une carte, le visionnaire avait ciblé la destination

Un jour, la tempête s'est montrée
Et Paul a navigué sans relâche
Mais les pirates ont attaqué
Le combat devient disproportionné
Le trésor alors disparaît

Jamais l'ancre ne sera jetée
C'est en ta mémoire que nous mènerons à bon port notre bateau

Dr LUC GRAVEL, C.A.
Président du comité de vérification
Collègue administrateur et compère



FORMATION CONTINUE

AUTOMNE
2009

F a c u l t é d e m é d e c i n e d e n t a i r e

Date	Vendredi 16 octobre de 18 h à 20 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Cours	« Protocole de maintenance implantaire »
Conférencier	Dr Andrew Zakrewski
Nombre d'heures	2
Numéro de cours	MDD-0410
Coût	Dentistes : 180 \$ Hygiénistes dentaires : 120 \$

Date	Vendredi 30 octobre, de 18 h à 20 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Titre	« Les traits complexes de la nutrition au 21 ^e siècle... Mais est-ce si compliqué? »
Conférencier	Dr Benoît Lamarche
Nombre d'heures	2
Numéro de cours	MDD-0109
Coût	Dentistes : 180 \$ Hygiénistes dentaires : 120 \$

Date	Vendredi 6 novembre, de 18 h à 21 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Titre	« Usure dentaire : causes et conséquences »
Conférencier	Dr Denis Robert
Nombre d'heures	3
Numéro de cours	MDD-0210
Coût	Dentistes : 250 \$ Hygiénistes dentaires : 150 \$

Date	Samedi 7 novembre, de 9 h à 16 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Titre	« Urgences médicales : mise à jour »
Conférencier	Dr Rénaud Pérusse
Nombre d'heures	6
Numéro de cours	MDD-A3581 (dentistes) MDD-A4062 (hygiénistes dentaires)
Coût	Dentistes : 350 \$ (cours théorique et pratique, de 9 h à 16 h) <i>Cours pratique de l'après-midi contingenté à 30 participants</i> Hygiénistes dentaires : 250 \$ (cours théorique, de 9 h à 12 h)

Date	Samedi 21 novembre, de 9 h à 12 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Titre	« La réhabilitation implantaire assistée par ordinateur »
Conférencier	Dr Gilbert Tremblay
Nombre d'heures	3
Numéro de cours	MDD-A4133
Coût	Dentistes : 250 \$ Hygiénistes dentaires : 150 \$

Date	Samedi 28 novembre, de 8 h 30 à 16 h
Lieu	Pavillon de Médecine dentaire
Titre	« Réanimation cardiorespiratoire »
Conférencier	Centre de Formation en Secourisme du Québec
Nombre d'heures	6
Numéro de cours	SAC-A4184
Coût	Dentistes : 150 \$ Hygiénistes dentaires : 100 \$

Pour de plus amples informations

Madame Isabelle Jandet

418 656-2131, poste 4221 • Télécopieur : 418 656-2720
formationcontinue@fmd.ulaval.ca

www.fmd.ulaval.ca



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de médecine dentaire

DÉCLARATION DE L'AMERICAN DENTAL ASSOCIATION

La Food and Drug Administration se prononce sur l'amalgame dentaire

Washington, le 28 juillet 2009 – L'American Dental Association (ADA) est d'accord avec la décision de la U.S. Food and Drug Administration (FDA) de n'imposer aucune restriction relativement à l'utilisation de l'amalgame dentaire, un matériau de restauration d'usage courant.

La décision émise par la FDA aujourd'hui classe l'amalgame dentaire en capsule parmi les matériaux médicaux de catégorie II, le plaçant dans la même catégorie que les matériaux d'obturation en or et en composite. L'ADA favorise une désignation de catégorie II pour l'amalgame dentaire depuis 2002, date à laquelle la FDA l'a proposée.

« La FDA remet ainsi la décision quant au traitement dentaire à privilégier entre les mains du dentiste et de son patient », a déclaré le président de l'ADA, le D^r John Findley. Cette décision renforce la position que soutient l'ADA depuis longtemps, soit que l'ensemble des options de traitement doit faire l'objet d'une discussion entre le dentiste et son patient afin d'aider ce dernier à prendre des décisions éclairées à propos de ses soins dentaires. »

L'amalgame dentaire est un matériau d'obturation produit en combinant du mercure et d'autres métaux tels l'argent, le cuivre et l'étain. Plusieurs études scientifiques menées au cours des dernières décennies, dont deux vastes essais cliniques publiés en avril 2006 dans le *Journal of the American Medical Association*, révèlent que l'amalgame dentaire est un matériau d'obturation sûr et efficace pour les enfants et les adultes. De plus, dans sa revue de littérature scientifique 2009 portant sur la sécurité des amalgames, le Conseil des affaires scientifiques de l'ADA a réaffirmé que les preuves scientifiques continuent de soutenir le choix de l'amalgame comme étant valable, efficace et sans danger pour les patients.

« Les dentistes sont des docteurs spécialisés en santé dentaire, a affirmé le D^r Findley. Nous encourageons les membres de la population à discuter avec leurs dentistes de toute question relative à leur santé dentaire. » Pour en savoir plus sur l'amalgame dentaire et sur les autres matériaux d'obturation, visitez le site Web de l'ADA au www.ada.org.

 UNIVERSITÉ L'AVAIL Faculté de médecine dentaire		FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION (un formulaire par participant)		RETOURNER À : Secrétariat de la formation continue Pavillon de Médecine dentaire 2420, rue de la Terrasse, local 1615 Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6		Téléphone : 418 656-2131, poste 4221 Télécopieur : 418 656-2720	
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		NOM		PRÉNOM			
ADRESSE DOMICILIAIRE OBLIGATOIRE		N°		RUE		APP.	
		VILLE		PROVINCE		CODE POSTAL	
		DATE DE NAISSANCE (Obligatoire)		année		mois jour	
N° DE TÉLÉPHONE (domicile)		N° DE TÉLÉPHONE (travail)		N° DE TÉLÉCOPIEUR (travail)		COURRIEL	
ACTIVITÉ		COURS :		DATE :		FRAIS*	
		TITRE :				<input type="checkbox"/> Dentiste <input type="checkbox"/> Chargé de cours <input type="checkbox"/> Hygiéniste dentaire	
MODALITÉ DE PAIEMENT		<input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre de « Université Laval »		<input type="checkbox"/> VISA		<input type="checkbox"/> MASTERCARD	
		<input type="checkbox"/> Facturation : N° de commande : _____ ou joindre une lettre de votre employeur s'engageant à payer les frais.		N° de carte de crédit : _____		Expiration : _____ mm _____ aa	
		Nom du titulaire : _____					
		Date _____		Signature _____			
Code 0.403.01		Paiement C R A F B		Dépôt n°		Date	

* Politique d'annulation selon les normes de l'Université Laval.

Modalités d'inscription

Un formulaire d'inscription requis par participant, par activité de formation. En cas de paiement par chèque, un chèque par activité de formation est requis.

Politique d'annulation

Aucun remboursement en cas d'annulation dans les 48 heures ouvrables précédant la formation. En tout autre temps, des frais d'administration de 50 \$ sont facturés. La Faculté de médecine dentaire se réserve le droit d'annuler exceptionnellement une formation en raison du manque d'inscriptions ou de toute autre cause majeure.

« BROSSE, BROSSE, BROSSE,
J' ME BROSSE LES DENTS... »*

Les pratiques correspondent-elles aux recommandations?¹

GINETTE VEILLEUX, MARTIN GÉNÉREUX, JEAN-MARC BRODEUR et/and JACQUES DUROCHER

Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

DELPHINE PROVENÇAL et/and VALERIU DUMITRU, Institut de la statistique du Québec (ISQ)

L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010) permet de suivre l'évolution de plusieurs habitudes de vie, dont certaines sont reliées à la santé buccodentaire, chez les enfants nés au Québec à la fin des années 1990. Le plus récent bulletin *Portraits et trajectoires*, publié en juin 2009 par l'ISQ, dresse un portrait de l'âge au début du brossage des dents, de la participation d'un adulte à cette activité et de sa fréquence quotidienne.

Les auteurs concluent que, pour une proportion importante des enfants nés au Québec à la fin des années 1990, les pratiques de brossage des dents ne semblent pas

Jesuis heureux
Jserai instruit
actif
en santé

correspondre aux recommandations. En effet, le brossage des dents n'avait toujours pas débuté à un an pour 36 %

des enfants. De plus, vers l'âge de 5 ans, 6 ans et 8 ans, c'est près d'un enfant sur quatre qui ne s'était pas brossé les dents au moins deux fois la veille de l'entrevue.

Ces résultats, combinés à d'autres analyses plus poussées des données de l'ÉLDEQ, pourront aider à améliorer les stratégies de promotion de la santé buccodentaire auprès des parents et de leurs enfants, notamment en ciblant les groupes moins enclins à adopter de bonnes pratiques.

Pour en savoir davantage, vous êtes invités à lire la version intégrale de *Portraits et trajectoires*, juin 2009, n° 9 : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/portrait_juin09.pdf

* Courtoisie de Télé-Québec.

1. Les auteurs remercient les personnes suivantes pour leur contribution à différentes étapes du projet : Marie Olivier, Michel Lévy et Daniel Picard, chercheurs à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; Michel Fournier, Emanuelle Huberdeau et Richard Goudreau, assistants de recherche à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; Amélie Ducharme, agente de recherche à l'ISQ.

“BRUSH, BRUSH, BRUSH,
I'M BRUSHING MY TEETH...”*

Do practices match the recommendations?¹

The Québec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD 1998-2010) is providing a means of monitoring the development of a number of lifestyle habits among children born in the province at the end of the 1990s, some of which are related to oral health. The latest bulletin *Profiles and Pathways*, published by the Institut de la statistique du Québec, June 2009, provides a portrait of the age at which brushing began, the participation of an adult in this activity, and its daily frequency.

The authors conclude that for a sizeable proportion of children born in Québec at the end of the 1990s, teeth

I AM, happy
I'll Be educated
active
healthy

brushing practices do not seem to correspond to the recommendations. Indeed, brushing the teeth had not

yet begun at the age of one year for 36% of the children. Moreover, at the ages of 5, 6 and 8 years, close to a quarter of children had not brushed their teeth at least twice on the day before the interview. These findings, combined with more in-depth analyses of QLSCD data, can contribute to improving oral health promotion strategies designed for parents and children, notably by targeting groups less likely to adopt healthy practices.

To learn more, you can access the full text of *Profiles and Pathways*, June 2009, No. 9 at http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/portrait_juin09.pdf

* Translation of a well-known children's song in Québec. Courtesy of Télé-Québec.

1. The authors would like to thank the following people for their contribution at various stages of the project: Marie Olivier, Michel Lévy and Daniel Picard, researchers at the Direction de santé publique of the Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; Michel Fournier, Emanuelle Huberdeau and Richard Goudreau, research assistants at the Direction de santé publique of the Agence de la santé et des services sociaux de Montréal; Amélie Ducharme, research officer at the ISQ.

UN REPORTAGE À NE PAS MANQUER!

Le Dr Gaston Bernier, chef du service de médecine dentaire en oncologie au Centre hospitalier universitaire de Québec, a participé avec des collègues du département de radiothérapie à un reportage réalisé par l'équipe de l'émission *Découverte*, diffusée le dimanche à 18 h 30 sur les ondes de Radio-Canada. Dans ce reportage, ils analysent la dentition d'une momie égyptienne vieille de 2 500 ans à l'aide d'un appareil de tomodensitométrie. Cette émission sera présentée à la fin octobre ou au début de novembre. À surveiller!

MÉDI SECOURS

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ ASSURÉS

EXCLUSIVEMENT POUR
LES MÉDECINS ET DENTISTES
AYANT UN PROBLÈME
D'ALCOOL OU DE DROGUE

514 440-4520

ÉQUIPEMENT D'OXYGÈNE D'URGENCE

www.oxymed.ca

Entreprise
familiale



- *Vente, location et mise-à-jour de vos équipements d'oxygène*
- *GAZ MÉDICAUX et de laboratoire*
- *Sédation analgésique (protoxyde d'azote)*



DISTRIBUTEUR AUTORISÉ
PORTER
ÉQUIPEMENT D'ANALGÉSIE RELATIVE

OXYMED

Tél.: (514) 389-8245

1 (800) 369-8404
www.oxymed.ca

Gaz médical et équipement

9592, rue Berri, Montréal (Québec) H2M 1R4

AVIS
EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Avis est par les présentes donné que **madame Christiane Aubé**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Témiscamingue, a été reconnue coupable le 16 septembre 2008 de deux (2) infractions qui lui étaient reprochées, dont notamment la suivante :

« À Ville-Marie, le ou vers le 5 février 2007, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de L.C., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la Loi sur les dentistes (L.R.Q. c D-3) et à l'article 3 (par.9 de l'Annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q. c.D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du Code des professions.»

Le 16 septembre 2008, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 610-61-011175-088, a imposé à **madame Christiane Aubé** une amende totalisant 2 000 \$ plus les frais.

Avis est par les présentes donné que **monsieur Roland Hérou**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Montréal, a plaidé coupable le 5 juin 2008 à six (6) infractions qui lui étaient reprochées, dont notamment la suivante :

« À Montréal, le ou vers le 1^{er} novembre 2006, alors qu'il n'était pas détenteur d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'il n'était pas inscrit au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, le défendeur a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de L.P., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la Loi sur les dentistes (L.R.Q. c. D-3), et à l'article 3 (par.9 de l'Annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q., c. D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du Code des professions.»

Le 9 juin 2008, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 500-61-226733-070, a imposé à **monsieur Roland Hérou** une amende totalisant 3 600 \$. Il a également été condamné au paiement des frais sur un chef d'infraction.

Avis est par les présentes donné que **madame Georgia Maniatis**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Laval, a été reconnue coupable le 30 septembre 2008 de dix (10) infractions qui lui étaient reprochées, dont notamment la suivante :

« À Laval, le ou vers le 18 juin 2007, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de M.C., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la loi sur les dentistes (L.R.Q. c.D-3), et à l'article 3 (par.9 de l'annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q., c. D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du Code des professions.»

Le 30 septembre 2008, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 540-61-042275-088, a imposé à **madame Georgia Maniatis** une amende de 6 000 \$. Elle a également été condamnée au paiement des frais sur un chef d'infraction.

Avis est par les présentes donné que **monsieur Paul Hatem**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Montréal, a été reconnu coupable le 27 août 2008 de cinq (5) infractions qui lui étaient reprochées dont notamment la suivante :

« À Montréal, le ou vers le 25 novembre 2006, alors qu'il n'était pas détenteur d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'il n'était pas inscrit au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, le défendeur a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de M.S., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la loi sur les dentistes (L.R.Q. c D-3) et à l'article 3 (par.9 de l'Annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q. c. D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction à l'article 188 du Code des professions.»

Le 27 août 2008, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 500-61-228068-079, a imposé à **monsieur Paul Hatem** une amende totalisant 3 000 \$. Il a également été condamné au paiement des frais sur un chef d'infraction.

Avis est par les présentes donné que **madame France Morand**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Mingan, a été reconnue coupable le 5 février 2009 de deux (2) infractions qui lui étaient reprochées, dont notamment la suivante :

« À Port-Cartier, le ou vers le 26 mars 2008, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de N.P., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la Loi sur les dentistes (L.R.Q. c D-3) et à l'article 3 (par.9 de l'Annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q., c. D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du Code des professions.»

Le 5 février 2009, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 652-61-009310-095, a imposé à **madame France Morand** une amende totalisant 3 000 \$. Elle a également été condamnée au paiement des frais sur les deux (2) chefs d'infraction.

Avis est par les présentes donné que **madame Élodie Savard**, ayant exercé illégalement la profession d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Mingan, a été reconnue coupable le 5 février 2009 de deux (2) infractions qui lui étaient reprochées, dont notamment la suivante :

« À Port-Cartier, le ou vers le 7 août 2008, alors qu'elle n'était pas détentrice d'un permis d'exercice valide et approprié et qu'elle n'était pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a illégalement exercé des actes de la médecine dentaire, délégués aux hygiénistes dentaires, en procédant au détartrage des dents de S.R., le tout contrairement aux articles 19a), 26, 38(1), 38(2)b) et 39 de la Loi sur les dentistes (L.R.Q. c D-3) et à l'article 3 (par.9 de l'Annexe 1) du Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (L.R.Q. c. D-3, r.3.2), commettant ainsi une infraction prévue à l'article 188 du Code des professions.»

Le 5 février 2009, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 652-61-009311-093, a imposé à **madame Élodie Savard**, une amende totalisant 3 000 \$. Elle a également été condamnée au paiement des frais sur les deux (2) chefs d'infraction.

AVIS
USURPATION DU TITRE D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Avis est par les présentes donné que **madame Chantal Gagné**, ayant illégalement utilisé le titre d'hygiéniste dentaire dans le district judiciaire de Montréal, a plaidé coupable le 8 octobre 2008 à l'infraction qui lui était reprochée et libellée ainsi :

« À Montréal, le ou vers le 6 mai 2008, alors qu'elle n'était pas membre de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, la défenderesse a usuré le titre d'hygiéniste dentaire en ce qu'elle a utilisé le titre « hygiéniste dentaire » dans son curriculum vitae, contrevenant ainsi au paragraphe K) de l'article 36 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 du Code des professions.»

Le 8 octobre 2008, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale), dans le dossier de Cour portant le numéro 500-61-250380-087, a imposé à **madame Chantal Gagné** une amende de 1 500 \$. Elle a également été condamnée au paiement des frais sur le chef d'accusation.

Ces plaintes pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire et pour l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire furent autorisées aux termes de l'article 10 (3) du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25).

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est un ordre professionnel composé de 4 800 membres dont la principale fonction est d'assurer la protection du public.

Pour toute question concernant les présents avis ou l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au numéro suivant : 1-800-361-2996, poste 214.

Montréal, le 25 août 2009

La secrétaire par intérim de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec,



Agathe Bergeron, HD

www.odq.qc.ca

PETITES ANNONCES : NOUVEAUTÉ À SURVEILLER!

Vous aurez bientôt la possibilité de demander que votre annonce soit publiée sur le site Web de l'Ordre. Pour ce faire, vous devrez remplir un formulaire en ligne et soumettre votre texte pour approbation. Une fois approuvée, l'annonce sera diffusée dans les trois jours ouvrables suivant sa réception, et ce, pour une période de deux semaines. C'est facile, rapide et écologique! Consultez la section Publications pour connaître la disponibilité de ce nouveau service.

OUTILS POUR CONTRENER LA TRANSMISSION DE MALADIES INFECTIEUSES

Dans le contexte actuel de pandémie du virus A (H1N1), la direction des communications a préparé des outils contenant des directives et des conseils pour vous aider à contrer la transmission de maladies infectieuses dans vos cliniques dentaires. Prenez connaissance de ces directives dans le numéro d'août/septembre 2009 du *Journal* ou téléchargez-les dans la section réservée aux membres.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Vous pouvez consulter la version électronique du *Document d'information sur le contrôle des infections en médecine dentaire* dans la section réservée aux membres.

WEB : NOUVELLE SECTION RÉSERVÉE AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DENTAIRE

Dès cet automne, l'Ordre offrira un accès aux documents et renseignements qui sont diffusés dans la section « Membres » de son site Web aux étudiants inscrits dans l'une des trois facultés de médecine dentaire.

Cet accès sécurisé permettra aux étudiants de consulter et de télécharger divers documents relatifs à la pratique dentaire.



Hubert Archambault *André Archambault* *Marc-Antoine Archambault*

L'expertise à votre service

Nos spécialités :

- Couronnes et ponts
- Facettes (céramique pressée 3G)
- Prise de teinte numérique
- Barre cad/cam
- Implantologie
- Prothèses amovibles
- Pièces coulées
- Système BPS

DE Laboratoire
DENT-ESTHÉRIUM



Tél. : 514-744-4442 ou 1-800-363-5564
courriel : larchambault@bellnet.ca
www.labodentestherium.com



Prenez le contrôle de votre réussite

Pour préparer avec assurance l'avenir dont vous avez toujours rêvé, faites appel au CDSPI.

Vos conseillers de CDSPI vous guideront à l'aide d'un processus de découverte complet qui vise à comprendre vos objectifs les plus importants. Ils concevront ensuite des solutions financières qui répondent à vos besoins particuliers en se servant du régime d'assurance et du programme de placement de l'ADC.

Une assurance de frais généraux sur votre cabinet dentaire peut, par exemple, vous fournir des prestations de maternité précieuses, sans frais supplémentaires. De bonnes stratégies de placement peuvent vous aider à accumuler un patrimoine et à le gérer.

Pour apprendre à prendre de l'avance — et à conserver cette avance — contactez le CDSPI dès aujourd'hui.

1 877 293-9455 www.cdspi.com

pour parler à un conseiller autorisé au CDSPI Services consultatifs Inc.

CDSPI

LES DENTISTES EN PREMIER

Le régime d'assurance et le programme de placement sont des avantages membres de l'ADC et des associations dentaires provinciales coparrainantes et sont administrés par le CDSPI. Des restrictions s'appliquent en matière de services consultatifs dans certaines juridictions.

PRESIDENT'S MESSAGE

Dear colleagues,
Science and technology are making spectacular progress, and these advances reach our professional almost instantaneously. They offer us clinicians new and formerly unsuspected possibilities today and hold promise of others for the future.

Hence I suspect that you will be approached more and more often by foreign laboratories, offering you a whole range of dental prostheses at prices that are hard to resist.

Raymond Haché, President of the Ordre professionnel des techniciennes et techniciens dentaires du Québec, recently told me that a Chinese dental prosthesis laboratory was now offering to subcontract the production of dental prostheses for its member technicians.

I would like to caution you about this kind of solicitation, as it calls into question your professional liability and your ethical obligations regarding the quality of care you offer your patients.

I would remind you that Quebec legislators, who have long been aware of the importance of dentistry for public health, adopted a regulation concerning dental prosthesis laboratory management permits. These permits are issued by the Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec to duly trained professionals who furnish security against liability they may incur owing to fault or negligence in the operation of the member's laboratory.

DIANE LEGAULT



For your information, a laboratory director in Quebec is obliged to apply a strict quality control program, including inspection of apparatus and equipment, control of technical processes and materials, and infection prevention and control measures. A record must be prepared for each of your prescriptions, with a description of the materials used. Remember that laboratory directors are also subject to professional inspection by their Order.

Your patients come to you because they trust you. Their confidence in you is based on your expertise and professionalism. The same applies to your trust in the dental professionals you work with. The choice of dental prosthesis laboratories where your patients' prostheses or implants are made cannot be random or based solely on cost. You are free to deal with the laboratory of your choice, regardless of where it is located, but I urge you to remain vigilant and demanding with the professionals to whom you entrust your work. As I am sure you understand, it is a question of the quality of the care you provide and of public protection.

DIANE LEGAULT, DMD, MBA

TO CONTACT ME: DIANE.LEGAULT@ODQ.QC.CA

A FIVE-YEAR TERM FOR THE PRESIDENT OF THE ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC, FOR GREATER FAIRNESS

On June 14, 2006, Mr. Gaétan Lemoyne, President of the Office des professions du Québec (OPQ), sent a request to Dr. Robert Salois, President of the Ordre des dentistes du Québec at that time, concerning updates to the *Professional Code* and professional legislation and the specific provisions applicable to professional orders.

On September 29, 2006, the members of the ODQ Board of Directors decided on a reply to be submitted to the OPQ.

One of the requests submitted to the OPQ was that elections to the ODQ presidency should henceforth be held in odd years, and always for a four-year term. Since a date had to be selected for starting to count these four-year terms, the Board of Directors suggested to the OPQ that the president's term beginning on Friday, November 24, 2006, be five years, and that thereafter the president's term of office be four years.

The Board's reasoning was that this would make things more equitable for members wishing to run for the position of president.

Since elections for president were held at the same time as those for the position of director for the Montréal, Québec, Laval and Chaudière-Appalaches regions, an ODQ member could not run for president and also for the position of director for any of these regions. In addition, an elected director wishing to run for president and who was practising mainly in an administrative region where an election was also being held would be at risk of losing his

or her seat on the Board if he or she ran for president, whereas someone who was a director for a region where elections were not being held at the same time would remain a director if he or she unsuccessfully ran for president.

At the recommendation of the OPQ and Katherine Weil, Minister responsible for the application of professional legislation, the Quebec government agreed to the request submitted to it in fall 2006 by the Board.

On June 19, 2009, the Quebec government gave its assent to Bill 46, an *Act to amend the Professional Code and other legislative provisions*. The Act took effect that same day, barring certain exceptions.

Section 81 of the Act states:

Despite section 12 of the Dental Act (R.S.Q. chapter D-3), the term of the president of the Ordre des dentistes du Québec in office on 19 June 2009 is five years.

In view of this amendment, the next elections for the president of the Order will be held in fall 2011, for a four-year term. Elections for the position of director for the Montréal, Québec, Laval and Chaudière-Appalaches regions will be held as usual in fall 2010.

CAROLINE DAOUST
Executive Director and Secretary



GUIDANCE DOCUMENT ON THE SAFETY OF HUMAN CELLS, TISSUES AND ORGANS FOR TRANSPLANTATION

The final version of the *Guidance Document: Safety of Human Cells, Tissues and Organs for Transplantation* is now available on the Health Canada Website: www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/brgtherap/reg-init/cell/index-eng.php.

This document provides an overview as well as an interpretation of the *Safety of Human Cells, Tissues and Organs for Transplantation Regulations* (CTO Regulations). It is intended to help readers determine whether

the CTO Regulations apply to their activities and, if so, give them more details on how to meet the regulatory requirements.

If you have any questions concerning the CTO Regulations themselves or this guidance document, please contact the CTO Unit of the Biologics and Genetics Therapies Directorate at BGTD_PPD_DPP@hc.gc.ca.

NEW ENVIRONMENT CANADA REQUIREMENTS CONCERNING AMALGAM WASTE

In April, Environment Canada published a draft notice for dental offices in the *Canada Gazette* explaining the new requirements concerning the release of mercury from dental amalgam waste.

In accordance with this draft notice, Canadian dentists who have not yet adopted best management practices for disposing of amalgam waste in their offices will be required to implement a pollution prevention plan in the months following the publication of the final notice, scheduled for December 2009.

Best management practices for eliminating amalgam waste include installing an ISO-certified amalgam separator (ISO 11143) and using a certified hazardous waste carrier for recycling or disposing of the amalgam.

Dental facilities where only the following specialties are practised are exempt from these new Environment Canada requirements, however: oral and maxillofacial radiology, oral and maxillofacial surgery, oral medicine and pathology, orthodontics and dentofacial orthopedics, and periodontics.

In accordance with a municipal by-law adopted in 2002 by the city of Montréal, dentists practising in greater Montréal are already required to have an amalgam separator. There is every indication that this obligation will be extended to all dentists in Quebec and throughout Canada when Environment Canada's new legislative provisions are adopted.

NOTIFY US OF ANY ADDRESS CHANGES!

The electronic version of the 2010 Member Directory is now being prepared. You have until December 21, 2009 to notify the Secretary of the Order in writing of any change in your professional address.

Your e-mail address is important, too!

Since e-mail is an increasingly popular means of communication, remember to let the Order know if your e-mail address changes. You wouldn't want to miss anything (news, product recalls, etc.).

To report an address change, you can just send an e-mail message to admission@odq.qc.ca or fill out the form available on our Web site in the members-only section and fax it to us, at 514 393-9248.

ANNUAL ASSESSMENTS: ON-LINE PAYMENT OFF TO A GOOD START

Over 25% of you submitted your declaration and paid your annual assessments on line. This is an excellent result, since the average participation rate for other professional orders has been 20% in the first year after on-line payment is introduced.

A(H1N1) VIRUS

Reminder – Volunteer dentists sought

You recently received a letter from the Order in the mail, inviting you to help out regular healthcare system workers in the event of a crisis. To volunteer, just complete the registration form and return it as soon as possible in the stamped return envelope enclosed with the letter.

Reminder – On-line training

We strongly suggest that you take the on-line training designed by the Quebec Department of Health and Social Services (MSSS) for all health professionals, before the end of October 2009. It is available at www.formationpandemie.qc.ca.

The user name and password for the site are included in the letter sent out by the Order in August. Note that this training is eligible under the Continuing Dental Education Policy.

AMERICAN DENTAL
ASSOCIATION STATEMENT:

Food and Drug Administration Action on Dental Amalgam

WASHINGTON, July 28, 2009—The American Dental Association (ADA) agrees with the U.S. Food and Drug Administration's (FDA) decision not to place any restriction on the use of dental amalgam, a commonly used cavity-filling material.

The FDA ruling issued today categorizes encapsulated dental amalgam as a class II medical device, placing it in the same class as gold and tooth-colored composite fillings. The ADA has supported a class II designation for dental amalgam since 2002 when first proposed by the FDA.

"The FDA has left the decision about dental treatment right where it needs to be – between the dentist and the patient," states ADA President Dr. John Findley. "This decision underscores what the ADA has long supported – a discussion between dentists and patients about the full range of treatment options to help patients make educated decisions regarding their dental care."

Dental amalgam is a cavity-filling material made by combining mercury with other metals such as silver, copper and tin. Numerous scientific studies conducted over the past several decades, including two large clinical trials published in the April 2006 *Journal of the American Medical Association*, indicate dental amalgam is a safe, effective cavity-filling material for children and others. And, in its 2009 review of the scientific literature on amalgam safety, the ADA's Council on Scientific Affairs reaffirmed that the scientific evidence continues to support amalgam as a valuable, viable and safe choice for dental patients.

"Dentists are doctors specializing in oral health care," Dr. Findley states. "We encourage people to talk with their dentists if they have any questions about their oral health."

Additional information about dental amalgam and other cavity-filling materials may be found on the ADA's Website at www.ada.org.

www.odq.qc.ca

CLASSIFIED ADS – SOMETHING NEW!

You'll soon be able to have your advertisement published on the Order's Website. Just complete an on-line form and submit the text of your ad for approval. Once approved, it will be published on the Website within three working days, for a two-week period. It's easy, fast, and environmentally friendly!

See the Publications section of the ODQ Website for updates on the availability of this new service.

TOOLS FOR PREVENTING THE TRANSMISSION OF INFECTIOUS DISEASES

Given the current A(H1N1) virus pandemic, the Order's Communications Department has prepared various tools containing instructions and advice to help you prevent the transmission of infectious diseases in your dental clinic. You can see this information in the August/September 2009 issue of the *Journal* or download it from the Order's Website, in the members-only section.

DID YOU KNOW THAT ...

You can consult the electronic version of the guide to controlling infections in dentistry on our Website, in the members-only section.

ON THE WEB: A NEW SECTION JUST FOR DENTISTRY STUDENTS

Starting this fall, the Order will give students enrolled at any of the three faculties of dentistry access to the documents and information in the Members' section of the ODQ Website.

This secure access will let them consult and download various documents relating to dentistry.



Maintenant c'est facile.

Souriez. Il y a maintenant un programme juste pour vous.

- ✓ Des solutions de crédit souples
- ✓ Un gestionnaire des Services bancaires aux petites entreprises exclusif
- ✓ Une ligne de crédit pouvant atteindre 250 000 \$

Le Programme bancaire à l'intention des dentistes de TD Canada Trust favorise la santé financière de votre cabinet.

En tant que dentiste, vous êtes un professionnel unique. Voilà pourquoi vous avez besoin d'un programme bancaire à votre image. Le Programme bancaire à l'intention des dentistes de TD Canada Trust est conçu pour répondre à vos besoins précis. Nous mettons à votre disposition des gestionnaires des Services bancaires aux petites entreprises dévoués et expérimentés, une Ligne de crédit Affaires maximale de 250 000 \$, assortie de taux aussi bas que le taux préférentiel TD^{1,2}, ainsi qu'un financement allant jusqu'à 100 % du coût d'établissement ou d'achat de votre

cabinet². Nos solutions de crédit souples vous permettent de reporter le paiement du capital de votre prêt commercial pendant une période maximale d'un an pour établir et agrandir votre cabinet, ou de prendre un congé pour obligations familiales admissible³. De plus, vous n'avez pas à payer les frais d'une nouvelle carte *Visa Infinite** TD Classe ultime Voyages ou *Visa TD Platine Voyages* la première année⁴ et vous obtenez trois mois de services gratuits des Services bancaires privés TD Waterhouse⁵. Laissez TD Canada Trust vous aider à atteindre vos objectifs personnels et professionnels.



Passez à votre succursale, appelez David Shilton au 1-888-679-4808 ou consultez le site Web www.tdcanadatrust.com/dentistes pour plus de détails.



Canada Trust

Des services bancaires confortables

1. Le « taux préférentiel TD » désigne le taux d'intérêt annuel que TD Canada Trust établit et transmet à la Banque du Canada de temps à autre, à titre de taux d'intérêt de référence, dans l'établissement des taux d'intérêt qu'elle impute aux clients de niveaux de solvabilité divers au Canada, à l'égard de prêts en dollars canadiens qu'elle accorde. 2. Sous réserve du respect des politiques et des critères en matière de crédit de TD Canada Trust, y compris la confirmation d'antécédents de crédit personnel adéquats. Certains documents d'entreprise sont requis. D'autres conditions peuvent s'appliquer. 3. Les congés pour obligations familiales admissibles désignent des congés parentaux ou des absences du travail en raison de la maladie du dentiste, de son (sa) conjoint(e) ou de ses enfants. L'admissibilité est établie au seul gré de La Banque Toronto-Dominion. 4. Seul le titulaire principal de la carte peut bénéficier d'une exonération des frais annuels de la première année. Tous les autres frais et coûts continuent de s'appliquer. Les taux d'intérêt, les frais et les caractéristiques sont en vigueur depuis le 9 mai 2008 et peuvent être modifiés. 5. Les Services bancaires privés TD Waterhouse sont offerts par La Banque Toronto-Dominion. Sous réserve de conditions d'admissibilité. * Visa International Service Association. Utilisée sous licence. ® Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.

Envoyez le texte dactylographié soit par télécopieur, par courriel ou par la poste au *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*, au plus tard le 1^{er} du mois précédant la parution, accompagné du paiement. L'annonceur doit indiquer le nombre de parutions, car lui seul en est le garant.

Tarifs 2009 en vigueur

Journal de l'Ordre des dentistes du Québec
625, boul. René-Lévesque Ouest, 15^e étage
Montréal, Québec H3B 1R2

TÉLÉPHONE : 514 875-8511
TÉLÉCOPIEUR : 514 875-9049
COURRIEL : journal@odq.qc.ca

Les petites annonces publiées dans le *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* sont sur le site Web : www.odq.qc.ca.

LOCAUX À LOUER à Dorion : 1 630 pi² (40' x 40'), nouvel immeuble avec grandes fenêtres, accès facile et excellente vue; à Boucherville : 2 220 pi², intersection principale, grandes fenêtres et grand stationnement. Pour renseignements, contactez Jordan au 514 340-1020 ou jweitzman@service-1.ca.

MONTRÉAL – EXCELLENTE OPPORTUNITÉ POUR DENTISTE(S), centre dentaire à vendre ayant plus de 5 000 dossiers, dont au-delà de 4 000 actifs. Actuellement sous-exploité parce qu'il n'y a qu'un seul dentiste avec 3 hygiénistes pour répondre à la demande. Clientèle majoritairement canadienne-française. Secrétariat informatisé, bonne équipe, belle ambiance de travail et possibilité d'agrandissement. Contactez 514 794-7757.

MONTRÉAL CENTRE-VILLE – CLINIQUE DENTAIRE OFFRE À VENDRE OU À LOUER, 2 salles opératoires équipées et décorées au goût du jour avec appareils à radiographie (Panorex). Pour information : 514 842-1124.

OUTAOUAIS – 200 MONTCALM – LOCAL À LOUER d'environ 660 pi², disponible immédiatement, idéal pour dentiste à cette adresse bien connue du secteur Hull de Gatineau. Contact : Marc St-Onge, 819 778-5001.

CLINIQUES À VENDRE/ LOUER/ACHETER

À VENDRE – EST DE L'ALBERTA – Pratique à vendre située dans une belle ville pétrolière, bien établie et achalandée, emplacement de choix, revenus élevés, 4 salles opératoires, loyer et frais fixes peu élevés, privilèges hospitaliers. Le dentiste vendeur peut rester sur place pour faciliter la transition. Téléphone : 403 918-3334; courriel : albertapractice4sale@gmail.com.

À VENDRE – RIVE-SUD DE MONTRÉAL (NAPIERVILLE ET LACOLLE) – Pratique familiale établie depuis 1984 près de services médicaux. Secrétariat informatisé avec approximativement 2 000 dossiers actifs. Cinq salles opératoires à Napierville et trois à Lacolle avec Panorex. Facturation 500 000 \$ + à quatre jours semaine. Cause : déménagement. SVP s'adresser au D^r Claude Landry, 450 245-3368; 514 990-8876.

BASSES LAURENTIDES – Pratique familiale depuis 1991. Deux salles opératoires avec possibilité d'une troisième. Informatisée. Située dans un centre commercial avec physiothérapeute et optométriste. Très bon potentiel. Prix alléchant. Jeune dentiste doit vendre. Contactez Gilles Charbonneau au 514 745-6444, poste 222.

DENTISTE RECHERCHE CLINIQUE DENTAIRE POUR ACHAT. Nous sommes intéressés à acheter une clinique à Montréal, West Island ou Rive-Nord. Tél. : 514 331-4127.

GATINEAU SECTEUR HULL – Clinique dentaire recherche dentiste à pourcentage pour se joindre à une équipe dynamique et chaleureuse. Poste permanent, ouverture immédiate, clientèle bien établie, en constante croissance, excellent flot de nouveaux patients (12 000 dossiers actifs et plus). Potentiel de revenus 180 000 \$ et plus. Veuillez contacter Ghislaine ou Mireille : 819 877-6492.

GRANDE OPPORTUNITÉ pour jeune dentiste ou autre. Clinique dentaire à Montréal, quartier Saint-Michel, cherche dentiste à pourcentage ou location. Contactez Béatrice, 514 722-6696.

LA POCATIÈRE – À VENDRE : magnifique clinique dentaire de 1 200 pi² prête à être exploitée. Installation en 2005. Deux salles opératoires, une salle hygiéniste. 2 200 dossiers (CTRL). Mobilier/fournitures sont inclus dans la vente. Située à 70 minutes de

Québec; voir annonce www.lespacs.com 8708562. D^r Magella Dionne, 418 856-3566 ou magelladionne@hotmail.com.

LAC-ETCHEMIN (région de Québec) – Pratique familiale, informatisée, avec 2 salles opératoires, 2 salles d'hygiène, laboratoire et bureau privé. Belle ambiance de travail avec du personnel compétent et expérimenté. Revenu supérieur à la moyenne, flexibilité du dentiste vendeur. Tél.-fax : 418 625-5187, courriel : jmetchemin@sogetel.net.

LAVAL – RÉF. M8088 – Salle opératoire à louer pour un dentiste ayant déjà sa clientèle ou possibilité d'acheter la clientèle d'une clinique avoisinante. Très belle clinique située dans un secteur recherché au cœur de Laval, près du métro. Contactez Carole au 514 820-2855.

NOUVEAUTÉ À SURVEILLER!

Vous aurez bientôt la possibilité de demander que votre annonce soit publiée sur le site Web de l'Ordre.

Pour ce faire, vous devrez remplir un formulaire en ligne et soumettre votre texte pour approbation. Une fois approuvée, l'annonce sera diffusée dans les trois (3) jours ouvrables suivant sa réception, et ce, pour une période de deux semaines. C'est facile, rapide et écologique!

Consultez la section Publications du site de l'Ordre pour connaître la disponibilité de ce nouveau service.

Dr Yves M. André
D.D.S., M.Sc.D., C.A.G.S., CERT. ENDO

ENDODONTISTE

BUREAU SITUÉ AU:

1450 JEAN-TALON E. #101
MONTRÉAL, Qc H2E 1S7

(514) 722-6767



FACE AU
JEAN-COUTU



PRACTIQUE À VENDRE SITUÉE À DALHOUSIE (Nouveau-Brunswick), prix négociable, vendeur motivé, possibilité de rentabiliser l'investissement rapidement, 2 400 dossiers actifs, local de 1 800 pieds carrés, 5 salles tout équipées. Possibilité d'acquérir l'immeuble ou de le louer. Le dentiste vendeur peut-être disponible (ou non) à raison de 2 jours par semaine pour faciliter la transition. Veuillez communiquer avec Florence au 450 629-6434, poste 215, fmasse@pgct.ca.

QUÉBEC – À VENDRE CLINIQUE DENTAIRE établie depuis 21 ans. Cause retraite. Excellente opportunité, 418 570-4204.

RIVE-SUD DE QUÉBEC – SAINT-ANSELME, À 15 MINUTES DE LÉVIS. Clinique dentaire à vendre avec transition. Inclut une bâtisse avec un logement au 2^e étage. Une pratique variée à la fine pointe technologique, où la qualité des soins domine avec l'aide d'une équipe dynamique et expérimentée. Si intéressé, communiquer avec le Dr Laurent Tanguay, 418 885-8111.

SAINT-LÉONARD CLINIQUE À VENDRE – RÉF. H9095 – À vendre avec possibilité d'association temporaire. Cabinet de 800 pieds carrés établi depuis plus de 25 ans. Situé sur une rue principale, dans un beau centre commercial, stationnement intérieur et extérieur. Prix alléchant. Contactez Mylène au 514 820-2855.

SHAWINIGAN – À VENDRE – CLINIQUE DENTAIRE À SHAWINIGAN (au nord de Trois-Rivières). Établie depuis + de 40 ans, dans de nouveaux locaux depuis 1999. Bail renouvelé en 2008, très moderne. Facturation :

500 000 \$ – 4 salles opératoires complètes avec postes informatiques, 3 postes de secrétariat informatisés (CTRL). Radiographie numérique Belmont avec Panorex. Prix : 400 000 \$. 819 539-9439.

VICTORIAVILLE – À VENDRE – CLINIQUE : facturation supérieure à 400 000 \$/année, dans le plus gros centre dentaire de Victoriaville – frais d'exploitation bas! 3 chaises – nouvelle radiographie – CEREC 3D impeccable et belle équipe (2 hygiénistes), plus de 2 000 dossiers actifs. Prix ridiculement bas : 95 000 \$ pour tout. Raison : dentiste part en spécialité d'orthodontie. Tél. : 819 752-6909 ou 819 758-3368 (Maryse).

DIVERS

À TOUS LES DENTISTES DE MONTRÉAL ET DE SES ENVIRONS : le service dentaire de l'Hôpital de Montréal pour enfants recrute de jeunes patients dans le cadre d'un programme de régénération où des dents monoradiculaires, immatures et infectées seront traitées et auront ainsi une chance de redevenir des dents matures et résistantes. Ces enfants doivent être suivis pendant 2 ans. Téléphone pour référer : Dr Dabbagh, 514 412-4479.

ÉQUIPEMENT À VENDRE OU À LOUER

JEMECA équipement dentaire/dental equipment – Équipements neufs et usagés à prix très compétitifs. Spécialisé dans l'importation d'équipements dentaires. Soutien technique

en tout temps. Vous pouvez consulter notre site www.jemeca.com ou contacter notre directeur des ventes GAÉTAN PICARD au 514 968-1418.

À VENDRE – 2 moteurs Kavo new electro-torque plus 701, prix régulier 4 552 \$ chacun, super aubaine : 2 000 \$ chacun, 2 attaches Kavo 25LPA 1:5 contre-angle, prix régulier 2 097 \$ chacun, super aubaine : 1 000 \$ chacun, 22 implants endopore et 16 fraises, prix régulier 300 \$ chaque implant, super aubaine 2 000 \$ pour les implants et les fraises. Clinique dentaire Davignon Charette : 514 343-9298, poste 107, louisecaron@bellnet.ca.

À VENDRE (cause de déménagement) : PANOREX MORITA, succion et compresseur en excellent état, appareil à blanchiment. karinne@drdsureault.com ou Karinne au 819 685-DENT (3368).

À VENDRE – À LA SUITE DE LA FERMETURE D'UNE CLINIQUE SATELLITE, vente de l'équipement présent qui est en bon état de fonctionnement. VENEZ VOIR. Idéal pour tout projet d'agrandissement d'une clinique ou pour équiper une nouvelle clinique. BEAU-COUP D'INVENTAIRE. Pour information : 418 529-0222 ou cdvq@bellnet.ca.

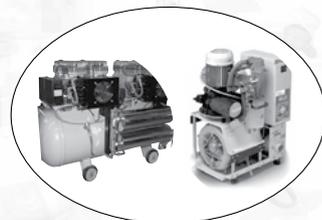
À VENDRE – ORTHOPANTOMOGRAPH – modèle OP10E, acheté neuf en 1991, excellente condition : 4 000 \$, négociable. DETECTAR de marque NEKS TECHNOLOGIES. Excellente condition. Inclut pièce à main, 1 800 \$, négociable. Appelez Karine au 450 667-2211.



Salle de montre de 1600 pieds²



JDIQ 2009



514 968-1418

WWW.JEMECA.COM

3662, boul. Henri-Bourrassa Est, Mtl. H1H 1J6



JEMECA



AUTONOMIE +

Équipement dentaire & médical Compagnie Canadienne

Propriétaire Gaétan Picard & Mario Chen
Tout équipement garantie 5 ans
Service en 24h, matériel en consignment
6 représentants & 3 techniciens à votre service

CRÉDIT BAIL
GLE

myray

NP

APOZA 1982

À VENDRE CAUSE RÉNOVATION : 2 classeurs Mardan 7 tiroirs (1992) couleur vert forêt, 1 classeur Custom 7 tiroirs (1992) couleur vert forêt, 1 développeur AT-2000, 1 chaise dentiste Dental-EZ couleur vert forêt avec unité 2002, 1 chaise assistante 2002, 1 chaise dentiste 2002, 1 moteur électrique Technica (endo), 1 succion air star 50H 2006. Contactez D^r Gaudreault/D^{re} Marquis au 418 871-5520.

À VENDRE : 7 unités Cox amande de 2 500 \$ à 3 500 \$ chacune, 1 unité Triangle blanc 88 pouces 3 900 \$ chacune, 1 Track lite Ritter 1 000 \$, 1 microscope + caméra 2 500 \$, 1 filière mandan (gros dossier) bourgogne 500 \$, 1 halimètre 250 \$, 1 chaise dentaleze 4 500 \$. Contactez D^r Sylvain Boies : 514 592-8608.

À VENDRE : compresseur airtechnic airstar 1HP 1 500 \$, succion, dentaleze 1HP 500 \$, stérilisateur Ritter 7 po. 1 200 \$, Rx intra-oral Lumix 70, 600 \$, lampe plafond Ritter 350 \$, tabouret assistante et dentiste (2) 120 \$ chacun, meuble mobile (3) 120 \$ chacun, unité W & H pour implants 1 000 \$, ultrason 300 \$, davier 40 \$. Contactez : L. Di Lullo 514 252-0880 (bureau), 514 570-5207 (cell.), linodilullo@hotmail.com.

À VENDRE – Dentisterie générale : ensemble complet et très diversifié de matériel instrumental pour aurrification, incrustation, amalgame, composite, chirurgie (pinces, ciseaux, spatule, meule, mandarin, ouvre-bouche, miroir, poinçon, crampons à digue, etc.). Matériel clinique de prothèse : porte-empreintes, articulateurs, ensemble de P.P.F. et P.P.A., arc facial, trousse de prise d'empreintes, etc. Matériel de laboratoire : toute la petite instrumentation de laboratoire, presse hydraulique, moufle, matériel de polissage, etc. Contactez le D^r Normand Tardif : 418 838-9446.

À VENDRE : deux cabinets MCC système 6 complets, couleur beige 1 000 \$; deux chaises Coachman Pelton & Crane 750 \$ chacune; deux Cavitrons Dentsply 3 000 \$. Communiquez au 514 383-3666.

CEREC 3D – Version actualisée v.3.05 en excellent état. Comprenant plusieurs blocks Empress CAD Multi et Vita Mark II en différentes grosseurs et couleurs. Avec tout l'équipement de calibration et plusieurs fraises. VENTE RAPIDE, je pars en spécialité d'orthodontie. Prix : 33 000 \$ (acheté il y a quelques années à 99 000 \$). Contactez Maryse au 819 752-6909 ou 819 758-3368.

CEREC 3D À VENDRE AVEC CHAMBRE D'USINAGE, mise à jour récente de l'ordinateur de la tour, logiciel version 3.1 et possibilité d'avoir la toute dernière version 360. Condition impeccable, prix demandé 40 000 \$, négociable. D^r Alain St-Onge, 450 444-5900.

DORVAL – À VENDRE : système d'obturation endodontique thermaprep plus (Dentsply) valeur de 450 \$ pour 300 \$ avec plusieurs coffrets Gutta Thermafil plus gratuitement (valeur de 600 \$), ainsi que l'appareil d'endo mécanisé Tycom Quantec-E incluant pièce à main, valeur de 2 300 \$ pour 500 \$, tout est en très bon état. Nataly 514 631-2929 ou drchristinedemers@bellnet.ca.

ÉQUIPEMENT À VENDRE : porte-film Kodak plombés x3 set – développeur péripro – 2 lampes à polymériser Optilux Demetron 401

– cavijet 30K Dentsply 2x Bard Parker. Contactez Sylvie, 450 667-5404, clinique D^r Gérald Riley.

ÉQUIPEMENT À VENDRE : WATERLASE MD DE BIOLASE – État neuf seulement 1 an d'usage et très peu utilisé. Tips et accessoires coût : 60 000 \$. Information : 450 295-1015.

SIEMENS-OP5-OP10, Ortophos, Panoramic Corporation-PC 1000, Planmeca-Proline 2002CC-EC, Gendex-Ortoralix-Gx-Pan, Panelipse-1-2, Yoshida, Rotograph, Pantos... Panorex machines de très bonne qualité que seulement PANORAMIC RADIOLOGIE peut convertir vers numérique (DXIS)! Nouveaux ou remis à neuf par le fabricant. Logiciel passerelle gratuit. Nous avons une solution numérique pour tous! Expérience et qualité. Appelez : 1 800 227-8551, 514 827-8333, www.panrad.com, www.pancorp.com, www.dxis.com.

WATERLASE MD de Biolase – état neuf avec garantie 1 an + formation et inspection par spécialiste. Message C. Brien au 514 276-5939.

OFFRES D'EMPLOI

À ACTON VALE, poste à pourcentage (40/60), idéalement de 9 à 5 jeudi et vendredi, mais d'autres journées sont disponibles si celles-ci ne conviennent pas. Ambiance de travail détendue, possibilité d'association ou de prise en charge de la clinique. Contactez et laissez vos coordonnées à Karine au 450 546-2768.

AGENCE « C. LAVOIE DENTAIRE » par D^{re} CINTHIA LAVOIE, DMD – Service de placement professionnel, personnalisé et confidentiel exclusivement réservé aux dentistes et aux spécialistes. %, association et vente/achat de cliniques dentaires. Contactez-nous au 514 820-2855 ou par courriel à drcinthialavoie@bellnet.ca. Gratuit pour tous nos candidats!

AGENCE DE PLACEMENT DE DENTISTES ET DE PERSONNEL DENTAIRE – Placement direct – Vous êtes à la recherche d'un emploi stimulant? Nous pouvons vous aider. Notre service de placement est gratuit pour tous les candidats. Contactez-moi, Carole Ouimet au 514 703-1154; site Internet : www.agenceplacementdirect.com.

BAIE-COMEAU – Dentisterie familiale, entente contractuelle selon vos désirs, i.e. pourcentage, salaire, association. Une équipe de 3 dentistes, Louis Besner, Caroline Cormier et Caroline Dubé ainsi que 4 hygiénistes, 6 assistantes, 6 réceptionnistes et plus de 10 000 clients vous attendent à nos 2 cliniques. Si vous désirez réussir votre pratique professionnelle avec plénitude, satisfaction et rentabilité, on rejoint Louis Besner au 418 589-2701.

CANDIAC (QUÉBEC) – DENTISTE À POURCENTAGE pour travail à temps partiel, trois jours semaine, jeudi, vendredi et samedi. Communiquez avec Sylvie Laforest au 450 444-3733.

CHARLESBOURG – La clinique dentaire « Leblanc, Marchand et Tremblay » est à la recherche d'un dentiste pour un congé de maternité pour fin novembre 2009 à mai-juin 2010, pour environ 30 à 35 h semaine et au

moins 2 soirs par semaine. Contactez Christina (secrétaire) au 418 626-3148.

CLINIQUE DENTAIRE ROBERT RIVARD – Grande clinique (6 salles) à Saint-Hyacinthe recherche dentiste à pourcentage. Clientèle bien établie. Possibilité temps plein ou partiel et éventuelle association, si désirée. Ambiance agréable et dynamique. Visitez notre site <http://cliniquedentairerivard.com> et contactez France par fax, 450 774-2807, ou par courriel, France.mcgowan@cogocable.ca.

DELSON – DENTISTE DÉBORDÉ RECHERCHE dentiste motivé pour travailler 2-3 jours/semaine. 450 638-4496.

DELSON – RIVE-SUD DE MONTRÉAL – Clinique en pleine expansion cherche dentiste pour remplacement avec possibilité de long terme. Téléphonez au 514 779-8289.

DONNACONA – 20 MINUTES DE QUÉBEC – Temps plein ou partiel. Pratique familiale achalandée avec facturation exceptionnelle. Beaucoup de technologie. Hygiénistes fournis. Payé sur l'hygiène et le curatif. Possibilité d'association future. Contactez Stéphane : 418 802-2929.

DRUMMONDVILLE – TEMPS PLEIN RÉF. G3368 – Centre dentaire moderne avec belle clientèle établie. Cherchons un dentiste à temps plein pour se joindre à notre équipe performante, dynamique et soucieuse de l'excellence. Possibilité d'association. Contactez Mylène au 514 820-2855.

GATINEAU (BUCKINGHAM) – CLINIQUE DENTAIRE EN PLEINE EXPANSION, CHERCHE DENTISTE à pourcentage, temps plein ou partiel. Pratique familiale, personnel dynamique et possibilité d'association future. D^r François Lavoie, 819 281-3368 – Téléc. 819 281-6150 – f.lavoiedmd@videotron.ca.

GATINEAU (QUÉBEC) – Pratique très bien établie en Outaouais depuis plus de 35 ans offrant différents services allant de la pratique familiale à la dentisterie restauratrice et esthétique, implantologie et réhabilitation buccale complète. Nous sommes relocalisés dans une toute nouvelle clinique à la fine pointe de la technologie : salles opératoires informatisées, radio numérique, Cerec 3D, multimédia et, comme complément, une équipe hautement motivée et expérimentée. Poste à temps plein, rémunération élevée, association éventuelle. Toute demande d'emploi sera strictement confidentielle. Courriel : ghislaindessureault@hotmail.com ou karinne@drdessureault.com ou Karinne 819 685-DENT (3368).

GATINEAU – PLEIN/PARTIEL, RÉF. S6061 – Nous recherchons un dentiste pour travailler à temps plein ou partiel. Clientèle exceptionnelle et horaire rempli. Clinique rénovée avec nouvelle technologie. Contactez Mylène au 514 820-2855.

ÎLE-PERROT – DENTISTE À POURCENTAGE DEMANDÉ – Pratique familiale achalandée. Clinique moderne en expansion avec 7 salles. Équipe dynamique et d'expérience. Très bons patients. Appelez Christine au 514 651-5756 ou brightnow888@yahoo.ca.

MAURICIE – CHERCHE DENTISTE POUR TRAVAIL À TEMPS PLEIN OU PARTIEL À POURCENTAGE. Pratique familiale achalandée. Milieu stimulant. Bonnes conditions. Excellent pour dentiste voulant s'intégrer graduellement en vue d'achat. Demandez Denise au 819 537-2459.

MONTRÉAL – BESOIN DE DEUX DENTISTES À TEMPS PLEIN pour s'occuper d'une clinique ultramoderne, rémunération à pourcentage, possibilité d'association future, grand nombre de nouveaux patients. Occasion exceptionnelle. Tél. au 514 515-8051 et laissez un message.

MONTRÉAL – POSTE À % – TEMPS PARTIEL, RÉF. J5111. Recherche un dentiste avec clientèle désirant louer un espace dans notre clinique. Possibilité d'achat ou d'association à long terme. Station de métro à deux pas. Horaire à discuter. Contactez Mylène au 514 820-2855.

MONTRÉAL – POSTES À POURCENTAGE PERMANENTS À TEMPS PLEIN OU PARTIEL. Plusieurs cliniques modernes, radiographie panoramique, céphalométrie, air abrasion, endo mécanisée, sédation, etc. Répartition équitable d'un grand nombre de nouveaux patients. Possibilité d'association, si désirée. Téléphonnez au 514 276-8051 ou répondez par courriel à legroupedentairedeMontreal@hotmail.com ou par télécopieur au 514 276-0424.

MONTRÉAL – SECTEUR ANJOU – DENTISTE À POURCENTAGE DEMANDÉ, à temps plein ou partiel, polyvalent et sérieux pour clinique moderne établie depuis 1985. Notre centre dentaire offre un excellent volume de clientèle et une équipe multidisciplinaire dynamique. Entente avantageuse avec possibilité d'association, si désirée. Pour information, laissez un message au 514 355-9702 ou courriel : artdentaire@sympatico.ca.

MONTRÉAL RIVE-SUD – CLINIQUE DENTAIRE ÉTABLIE DEPUIS 13 ANS recherche dentiste dévoué(e), dynamique et responsable pour un travail à pourcentage de mercredi à samedi. Prière d'envoyer un fax au 450 461-3620 ou un courriel à dentiste@sympatico.ca précisant les renseignements suivants : coordonnées, année d'obtention de votre diplôme, années d'expérience et références. Les finissants peuvent aussi postuler. SVP appelez au 450 461-3368.

MONTRÉAL, NOUS RECHERCHONS UN DENTISTE qui désire devenir associé (achat de participation) dans une clinique moderne et

bien établie. Clientèle abondante. Le candidat devra être à l'aise tant en anglais qu'en français. Une période d'essai au pourcentage précédera les démarches d'association. Candidats sérieux seulement. Veuillez répondre par courriel au mtldent@yahoo.ca.

MONTRÉAL-CÔTE-DES-NEIGES – RÉF. S1443 – Dentiste recherché pour travailler à % les mercredis et jeudis. Clinique établie depuis plus de 15 ans dans un gros complexe médical assurant beaucoup de clientèle. Possibilité d'achat ou d'association à court terme. Contactez Carole au 514 820-2855.

NICOLET-RIVE-SUD DE TROIS-RIVIÈRES : dentiste recherché pour remplacement de congé de maternité de février à juin 2010. Horaire variable de 3 à 4 jours par semaine. Ambiance chaleureuse, équipe dynamique, radiographie numérique et autres technologies. Possibilité de poste par la suite, communiquez avec Josée au 819 293-8033.

NOUS SOMMES UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE qui travaille dans l'harmonie et le travail bien fait. Notre clinique est complètement rénovée dans une maison centenaire. Deux dentistes seniors ont une belle clientèle à partager avec un dentiste à pourcentage et une possibilité d'association. Communiquez D' Pierre L'Espérance 819 843-8440, www.patrylesperance.com.

ONTARIO-OTTAWA EST – Associé demandé en orthodontie, 2 jours/semaine, clinique bien établie à 30 minutes d'Ottawa, 90 minutes à l'ouest de Montréal. Pan/Ceph numérique, bureau moderne. Assistante certifiée par I.D.I. en place. Contactez Carole au 613 487-2740.

PROFITEZ DES HONORAIRES PLUS ÉLEVÉS ET DES IMPÔTS MOINDRES – 5 cliniques matures et achalandées – Sud-ouest Québec et Ontario, frontière québécoise – Horaires bien remplis (PPF, endo, etc.). Stabilité, flexibilité et respect professionnel assurés. Possibilité d'achat. Le déplacement en vaut la peine. Luc 450 370-7765 – courriel : LucLeboeuf291@hotmail.com.

QUÉBEC – RECHERCHE DENTISTE À POURCENTAGE de préférence avec expérience à temps plein ou partiel. Contactez-nous au 418 666-4363.

RÉGION DE GRANBY – RECHERCHE DENTISTE À POURCENTAGE pour 1 jour semaine. Pratique familiale – clientèle bien établie en constante croissance. Contactez Nancy au 450 777-0373.

RÉGION DE L'ESTRIE – PLEIN OU PARTIEL – RÉF. P2692 – Dentiste à % recherché. Possibilité éventuelle de prendre la relève de cette belle pratique familiale bien établie. Équipe dynamique et stable. Ouvert aux nouveaux diplômés. Contactez Mylène au 514 820-2855.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS – GATINEAU, RÉF. M0246 – Recherche dentiste visant l'excellence pour pratique de groupe multidisciplinaire et achalandée. Excellent emplacement, beaucoup de nouveaux patients par mois, très faible pourcentage de RAMQ. On recherche un dentiste bilingue ayant de l'entregent avec une personnalité sympathique, dynamique et sachant travailler en équipe. Une hygiéniste et une assistante seront à votre disposition. Contactez Mylène au 514 820-2855.

RIVE-NORD – ORTHODONTISTE RECHERCHÉ, pratique dentaire familiale, recherche orthodontiste plusieurs fois par mois. Tél. : 514 831-2643.

RIVE-SUD – DENTISTE RECHERCHÉ À POURCENTAGE, 2 jours semaine, travail avec hygiénistes, belle équipe dynamique. Tél. : 514 331-4127.

RIVE-SUD DE MONTRÉAL – Dentiste à pourcentage recherché pour travail à temps partiel. Pratique familiale avec équipe de travail dynamique. Offre 1 1/2 à 2 jours/semaine les jeudis et vendredis. Dentisterie générale. Bernard Caron : 514 238-0821.

RIVE-SUD DE MONTRÉAL – DENTISTE À POURCENTAGE DEMANDÉ – lundi et mardi – Bonnes conditions de travail – Hygiéniste(s) assignée(s). Contactez Annie au 514 831-2643.

SAINT-HYACINTHE – Pratique généraliste bien établie, à clientèle familiale, cherche dentiste pour travailler à pourcentage à long terme. Association éventuelle souhaitée. Bienvenue aux nouveaux diplômés, soutien professionnel assuré. Pour plus d'information, contactez Pascale au 450 773-4466 ou chala@maskatel.net.

SAINT-LAMBERT – DENTISTE À POURCENTAGE RECHERCHÉ pour les lundis et vendredis. Clinique rénovée en 2008. Dentisterie de qualité et multidisciplinaire avec une équipe dynamique. Pour des informations, contactez Carole Beauchemin au 450 672-2052 (233).

Fraises en carbure
92 ¢ / chaque
(Boîte de 100)

APPROUVÉ PAR LA BELLE-MÈRE

Fabriqués au USA. Qualité exceptionnelle

COMMANDEZ au **1-888-768-1230**
ou en ligne au **dentalfilmclub.com**
(2% d'escompte pour commande en ligne)

dental FILM CLUB



Vinyflex PLUS inc.

- Peinture appareillée
- Chaises de bureau
- Remodelage de chaises
- Salle d'attente
- Décoration d'intérieur

REMBOURGEMENT SPÉCIALISÉ • CHAIRES DENTAIRES

40 ANS D'EXPÉRIENCE

CLAUDE BUREAU
265, avenue des Terrasses
Auteuil, Laval (Québec)
H7H 1E5

Tél.: (450) 628-0643
Cell.: (514) 347-4747
Sans frais : 1 800 644-0643
Fax : (450) 628-3213



SAINT-HYACINTHE – POSTE PARTIEL OU PLEIN – POSSIBILITÉ D'ACHAT, RÉF. B1453 – Recherchons un dentiste intéressé à prendre la relève d'une clinique établie sur la Rive-Sud depuis plus de 20 ans. Équipe dynamique, belle clientèle assurée. Possibilité de % ou d'achat. La clinique a été évaluée par le Dr Cournoyer. Contactez Mylène au 514 820-2855.

VAL-D'OR – DENTISTE RECHERCHÉ, RÉF. C3368 – Nous sommes à la recherche d'un dentiste à pourcentage pour travail à plein temps. Clinique jeune et dynamique avec 7 salles à la fine pointe de la technologie. Clientèle assurée. Contactez Mylène au 514 820-2855.

VICTORIANVILLE – Le plus gros centre dentaire de Victoriaville cherche un dentiste à pourcentage à temps plein (ou partiel) ou un dentiste désirant acheter une pratique en expansion. Bien équipé (CEREC 3D, endo mécanisée...) et clientèle fidèle. Facturation intéressante, 2 hygiénistes disponibles et 3 chaises. Prix ridiculement bas si veut acheter (parfait pour commencer une pratique). Contactez Maryse au 819 752-6909 ou 819 758-3368.

WEST ISLAND (MONTRÉAL) – Clinique dynamique et moderne, recherchons un dentiste à pourcentage. Excellentes conditions de travail avec une équipe motivée et stable. Veuillez répondre par courriel à alicekhie1@bellnet.ca.

RECHERCHE D'EMPLOI

DENTISTE 8 ANS D'EXPÉRIENCE – RÉGION DE QUÉBEC disponible pour travail à pourcentage sur la Rive-Nord de Québec à partir d'octobre 2009. Temps partiel idéalement. Dentiste perfectionniste, minutieuse et polyvalente. Contactez-moi par courriel : veilleux.dom@videotron.ca.

DENTISTE GÉNÉRALISTE AVEC 13 ANS D'EXPÉRIENCE, dont 4 ans de formation en chirurgie buccale et maxillo-faciale, offrant service complet de chirurgie buccale (dents de sagesse, chirurgie pré-prothétique, apectomies, biopsies, etc.), d'implantologie et de chirurgie parodontale (greffes de tissu mou, allongement de couronne clinique, chirurgie de réduction de poche parodontale, etc.) dans votre cabinet. Montréal et les environs (jusqu'à concurrence de 60 minutes). Références disponibles. Communiquez au 514 946-3283.

SERVICES PROFESSIONNELS

ACHAT/VENTE/INCORPORATION – Vous voulez acheter la clinique de vos rêves, mais... payez-vous le juste prix? Vous désirez vendre ou incorporer votre clinique et obtenir la juste part qui vous revient? L'expérience de Groupe Gestion Globale fera nettement la différence. Contactez Gilles Charbonneau, CMA, 514 745-6444, poste 222 ou 1 877 463-6444.

À L'AGENDA

Du 29 mai au 1^{er} juin 2010

39^e CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC LES JOURNÉES DENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC (JDIQ)

Le Congrès 2010 se tiendra conjointement avec celui de l'Association dentaire canadienne au Palais des congrès de Montréal

RENSEIGNEMENTS :
Ordre des dentistes du Québec
15-625, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1R2
TÉL. : 514 875-8511
TÉLÉC. : 514 875-1561
COURRIEL : congres@odq.qc.ca
SITE WEB : www.odq.qc.ca

Du 24 au 28 novembre 2009

CONGRÈS ADF 2009 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS :
ADF
7, rue Mariotte, 75017 Paris – France
TÉL. : 011 33 4 58 22 17 10
TÉLÉC. : 011 33 4 58 22 17 40
COURRIEL : adf@adf.asso.fr
SITE WEB : www.adf.asso.fr

Du 6 au 14 mars 2010

26^e FORUM DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION CONTINUE EN ODONTOLOGIE (AIFFCO)

Village club de Val-d'Isère avec des conférenciers de la France et du Québec

RENSEIGNEMENTS :
Dr Christian Bernard
Faculté de médecine dentaire
Université Laval, Québec
TÉL. : 418 656-5018
TÉLÉC. : 418 834-2082
COURRIEL : Christian.Bernard@fmd.ulaval.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENTE**
D^{re} Diane Legault
- RÉGION 1**
D^r Peter C. White
- RÉGION 2**
D^r Luc Gravel*
- RÉGION 3**
D^{re} Lise Payant
D^r Denis Robert
- RÉGION 4**
D^r Christian Fortin*
- RÉGION 5**
D^r Guy Boisclair
- RÉGION 6**
D^r Bruno Cabana
- RÉGION 7**
D^{re} Josée Bellefleury
D^r Barry Dolman
D^r Sylvain Gagnon
D^{re} Monique Michaud
D^r Melvin Schwartz, *vice-président*
D^r Pierre Tessier
- RÉGION 8**
D^r Guy Déom
- RÉGION 9A**
D^r André Savard
- RÉGION 9B**
D^r Gilles E. Lefebvre
- RÉGION 9C**
D^r Pierre Boisvert
- RÉGION 10**
D^r Claude Beaulieu
- RÉGION 11**
D^r Guy Lafrance
- RÉGION 12**
Vacant
- ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS**
M^{me} Monick Coupal
M. Pierre Delisle
M. Louis Roy*
M^{me} Louise Viau
- DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE**
M^e Caroline Daoust
- * Membres du comité exécutif

Avez-vous entendu
parler de ce que
BLUE
peut faire pour
vous?



Comparez avant d'acheter

	Usinage au fauteuil	Usinage en laboratoire	Empreintes numériques transférables
Cadent iTero	X	✓	✓
3M Lava C.O.S.	X	✓	✓
E4D	✓	X	X
CEREC® AC NOUVEAU	✓	✓	✓

Découvrez la nouvelle technologie Bluecam de CEREC.
Renseignez-vous auprès de votre représentant(e) Patterson
ou composez le 1.800.873.7683

www.sirona.com | www.cereconline.com | www.livecerecdemo.com | www.fullyintegratedpractice.com

La prise de teinte des dents en toute simplicité. Avec VITA, naturellement.



La toute nouvelle technique de manipulation linéaire 3D-Master de VITA

- Disposition linéaire rapide et précise des teintes VITA 3D-Master
- 2 étapes simples pour définir la bonne teinte
- Une gamme complète de matériaux de restauration VITA aux teintes parfaitement adaptées

La technique de manipulation linéaire 3D-Master permet de définir avec rapidité et précision les teintes des dents. Elle se base sur les mêmes principes scientifiques et les 29 teintes déjà utilisées dans le célèbre teintier VITA 3D-Master. Même les teintes intermédiaires complexes peuvent être définies avec précision en seulement deux étapes.

800-263-4778

 **VIDENT**
C A N A D A

**CARTE-CADEAU DE 25\$
À UTILISER SUR
AMAZON.COM**

**Offre valable jusqu'au 30/09/09.
Voir conditions ci-dessous.*

VITA[®]

**Le nom en qui
vous avez confiance**

prescribivita.com

©Vident 2009. 3D-Master is a registered trademark of VITA Zahnfabrik.

*Pour bénéficier de l'offre de carte-cadeau, télécopiez un exemplaire de votre facture vendeur à Vident au (714)-961-6209, avec la mention « Offre carte-cadeau Amazon ». La commande/facture doit indiquer que les produits ont été commandés entre le 1er août 2009 et le 30 septembre 2009. Toute demande doit être envoyée avant le 31/10/09. Vident se réserve le droit d'interrompre ou de modifier cette offre à tout moment. Amazon n'endosse ou ne cautionne en aucune façon cette offre.